



BUREAU DE L'ÉVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉVALUATION SENSIBLE AU GENRE



*Un outil orienté sur l'action pour des évaluations
sensibles au genre des Politiques Publiques*


PAGIPG
Projet d'Appui à la Gestion des Investissements
Publics et à la Gouvernance

Octobre 2020

Avant-Propos

Après l'adoption successive de la Politique Nationale d'Évaluation et l'élaboration d'un Guide méthodologique national d'évaluation des politiques publiques qui constituent deux cadres de référence pour la promotion de la culture de l'évaluation, il a été décidé de renforcer les moyens techniques destinés à favoriser la pratique de l'évaluation. A cet effet, le présent manuel a été produit pour favoriser l'intégration d'une sensibilité genre dans les outils d'évaluation des politiques.

L'élaboration du Manuel s'est appuyée sur les supports de référence méthodologique pertinents dont le guide méthodologique national d'évaluation.

Il a été conçu pour renforcer et susciter l'harmonisation de la compréhension des concepts de base utilisés en approche genre et développement, approche de gestion axée sur les résultats sensible au genre et outils pratiques en techniques d'évaluation des politiques publiques.

Ainsi, le Manuel, de par son contenu, met à la disposition des parties prenantes des éléments techniques et méthodologiques, conçus sous forme d'outils d'auto-apprentissage et d'aide à l'application pratique des modalités d'évaluation sensible au genre dans les politiques publiques. Pour cela, le contenu du Manuel s'est inspiré des principes d'évaluation développés par le Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation, du Guide méthodologique national d'évaluation, du guide d'ONU Femmes portant sur l'évaluation sensible au genre et de documents portant sur l'évaluation sensible au genre répertoriés en annexe.

Naturellement, les contenus des principaux cadres de référence juridique en matière d'engagement en faveur des droits des femmes et d'égalité entre les sexes ont été mis à profit. Il s'agit, entre autres : de la Convention sur l'Élimination contre toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), la Charte Africaines des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des femmes et l'Objectif de Développement Durable (ODD) N° 5 centré sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Sigles et abréviation

ABDH	Approche Basée sur les Droits Humains
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AG	Approche Genre et Développement
ACS	Analyse Comparative entre les Sexes
BEPPAAG	Bureau de l'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CSE	Conseil Scientifique de l'Évaluation
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DGÉ	Direction Générale de l'Évaluation
DGIFD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGPSIP	Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics
DPP	Document de Politique Publique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GED	Genre et Développement
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
OCDÉ	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ANT	Acteurs Non Étatiques
OSC	Organisation de la Société Civile
PNÉ	Politique Nationale d'Évaluation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
UEMOA	Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
TDR	Termes de Référence
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Sommaire

Introduction	4
Chapitre 1 : Clarifications conceptuelles relatives à l'évaluation sensible au genre	6
1.1. Concepts de base utilisés en approche genre et développement	7
1.2. Concepts clés utilisés en évaluation des politiques publiques	16
1.2.1. Définition de l'évaluation	16
1.2.2. Sensibilité genre des trois dimensions de l'évaluation des interventions	17
1.2.3. Sensibilité genre des principes de référence de l'évaluation	17
1.2.4. Sensibilité genre des outils techniques utilisables en évaluation	19
1.2.5. Conditions de développement d'une sensibilité genre d'un processus d'évaluation	19
Chapitre 2 : Définition, principes et enjeux de l'évaluation sensible au genre	21
2.1. L'évaluation sensible au genre des interventions	21
2.2. L'objectif stratégique de l'évaluation sensible au genre	21
2.3. Cadre de référence et principes d'une évaluation sensible au genre	22
2.4. Principes de l'évaluation sensible au genre	24
2.5. Sensibilité genre des différents types d'évaluation des interventions	25
Chapitre 3 : Modalités et outils techniques pour la pratique d'une évaluation sensible au genre	26
3.1. Enjeux et défis de la participation équitable des parties prenantes dans l'évaluation sensible au genre	26
3.2. Sensibilité genre des termes de référence	27
3.2.1. Sensibilité genre des éléments relatifs au contexte de l'évaluation	27
3.2.2. Sensibilité genre des objectifs de l'évaluation	27
3.2.3. Sensibilité genre des critères d'évaluation tenant compte des sexospécificités	27
3.2.4. Sensibilité genre des questions clés d'une évaluation d'intervention	28
3.2.5. Sensibilité genre du champ de l'évaluation	34
3.3. Sensibilité genre des modèles d'évaluation	34
3.4. Sensibilité genre des profils des équipes d'évaluation	35
3.5. Sensibilité genre de l'évaluation dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats	36
3.5.1. Sensibilité genre des éléments et supports techniques globaux	36
3.5.2. Sensibilité genre du cadre logique dans l'évaluation d'une intervention	37
3.5.3. Sensibilité genre des cadres de mesure des performances des interventions	38
3.6. Prise en compte des questions de genre dans la collecte des données	39
3.7. Degré de sensibilité des contenus des rapports d'évaluation	40
3.7.1. Liste de contrôle pour l'appréciation du niveau de sensibilité des rapports d'évaluation	41
3.7.2. Sensibilité genre de la structuration et du contenu d'un rapport d'évaluation	42
Annexe 1 : Note technique pour le renforcement du niveau de sensibilité genre du Guide Méthodologique national d'évaluation	45
Annexe 2 : Ressources relatives aux données portant sur l'égalité des sexes et les droits humains	58
Annexe 3 : Équipe de rédaction	59

Introduction

Depuis 2007, le Gouvernement de la République du Bénin a fait de l'appréciation périodique des politiques publiques, une priorité nationale. Le but est d'instaurer une culture de l'évaluation, ex ante – ex-post, à l'échelle de la conception et au terme de la mise en œuvre des politiques publiques. Pour cela, le Gouvernement, à travers le BEPPAAG, a engagé la production d'outils méthodologiques destinés à harmoniser la compréhension et la pratique de l'évaluation des interventions, à tous les niveaux des parties prenantes.

Ainsi, faisant suite à l'adoption, en 2012, de la Politique Nationale d'Évaluation (PNÉ), le guide méthodologique national d'évaluation a été élaboré pour mettre à la disposition des parties prenantes des outils techniques et modalités destinées à assurer l'homogénéité et la standardisation des moyens techniques de conduite et d'utilisation des résultats des évaluations.

S'inscrivant dans la dynamique de promotion de la professionnalisation des exercices d'évaluation, il a été retenu de réaliser deux actions destinées à renforcer le degré de prise en compte des questions de genre dans les outils d'évaluation : - i) le renforcement de la sensibilité genre du guide méthodologique national d'évaluation des interventions et, ii) la production d'un manuel pour l'évaluation sensible au genre des politiques publiques. Ce dernier, qui concourt à renforcer le guide méthodologique national vise à :

- permettre la prise en compte des questions de genre dans les interventions publiques ;
- l'identification des parties prenantes pour l'évaluation sensible au genre, la prise en compte des intérêts et rôles des femmes dans l'évaluation ;
- la description des problématiques du genre dans les secteurs clés du développement et les enjeux de l'évaluation sensible au genre des interventions de l'État dans les secteurs de développement ;
- la description des types de questions types pour la garantie d'évaluation sensible au genre ;
- la mise en exergue d'indications spécifiques axées sur l'intégration d'une sensibilité au genre dans les outils et produits utilisables pour la conception et la conduite d'une évaluation d'intervention.



Pour quoi le MANUEL ?

Le Manuel est élaboré aux fins de favoriser la pratique d'évaluation sensible au genre des politiques publiques au Bénin. Il est conçu de manière à constituer, à la fois, un outil d'auto-apprentissage en tant que support technique orienté sur l'action évaluative des politiques publiques et un manuel de formation utilisable pour le développement des capacités des parties prenantes en la matière. Comme tel, le Manuel est destiné à la promotion de la culture de l'évaluation selon des options et approches privilégiant l'intégration des questions d'équité et d'égalité dans les outils et supports d'évaluation des politiques publiques. Ainsi, le Manuel favorisera l'appropriation des modalités pratiques de prise en compte des questions de genre dans le processus d'évaluation des politiques publiques.



Structure et contenu du MANUEL

S'inscrivant dans la lignée des éléments du Guide méthodologique national d'évaluation, le présent Manuel est conçu pour servir, à la fois, d'outil d'auto apprentissage et de

support méthodologique en matière d'évaluation sensible au genre. Pour cela, le contenu du Manuel est centré sur :

- ⇒ des éléments de clarification conceptuelle portant sur quelques concepts de base de l'approche genre et développement ;
- ⇒ des éléments de clarification des bases méthodologiques de l'évaluation et plus spécifiquement de l'évaluation sensible au genre ;
- ⇒ les modalités de maniement des outils sensibles au genre dans les processus d'évaluation des politiques publiques.
- ⇒ Des grilles d'intégration et de contrôle de la sensibilité genre des processus et contenus pour l'évaluation sensible au genre des interventions publiques.



Pour qui le MANUEL ?

Le Manuel est destiné aux parties prenantes des processus d'évaluation, ex-ante et ex-post, des politiques publiques de même qu'aux acteurs de mise en œuvre dans le cadre des évaluations, internes et externes, à mi-parcours de l'exécution des interventions.

Il peut être utilisé, à la fois, par des acteurs étatiques et non étatiques et des bureaux d'études et de conseils mobilisés en tant que prestataires offrant des services d'évaluation de politiques publiques dans le cadre de la planification des interventions et la rédaction des comptes sur les politiques de développement mises en œuvre à l'échelle nationale et sectorielle.

Également, compte tenu de son orientation pédagogique, le Manuel est aussi destiné à toute personne soucieuse du renforcement de ses capacités ou d'autres acteurs en matière d'évaluation sensible au genre.

Chapitre 1 : Clarifications conceptuelles relatives à l'évaluation sensible au genre

Le Bénin, qui a érigé l'égalité entre les sexes comme principe fondamental de la Constitution, a ratifié plusieurs instruments juridiques de portée globale ou sectorielle. Ces derniers, en tant qu'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes visent à servir de base d'actions pour favoriser la pleine jouissance des femmes de leurs droits et la promotion d'un développement fondé sur l'équité et l'égalité de genre dans tous les domaines comme mis en perspective par la politique nationale de promotion du genre. Parmi ces instruments, on peut citer, entre autres :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée pour servir de base d'orientations politiques et opérationnelles en faveur du développement égalitaire ;
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) souvent dénommée «Protocole de Maputo») et la Déclaration solennelle des Chefs d'État Africains sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Addis-Abeba, juillet 2004) qui pose clairement le principe de la parité entre les femmes et les hommes dans la prise de décisions ;
- les Résolutions 1325 – 1820 ainsi que les multiples instruments juridiques de portée sectorielle touchant les domaines de l'éducation, de santé, de travail et d'emploi, l'environnement et les questions de population.

*Comprendre et savoir se
baser sur les éléments
conceptuels de référence est
important pour parler et
mener des évaluations
sensibles au genre*

Aussi le Bénin a-t-il adopté les dispositions de la CEDEAO et de l'UEMOA prises pour l'instauration d'un espace communautaire sécurisé et de paix, où les questions de genre sont prises en compte dans les politiques publiques et l'égalité entre femme et homme promue en tant que finalité des interventions. Au plan programmatique, le Bénin, qui dispose d'une politique nationale genre, en tant que cadre de référence en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et outils stratégique pour l'intégration du genre dans les politiques publiques, s'est progressivement inscrit dans les recommandations de la Plateforme d'actions de Beijing et les objectifs de l'agenda 2030 centrés sur 17 objectifs dont l'objectif 5 qui ambitionne la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, depuis la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, consacrant cinq principes directeurs majeurs, à savoir : appropriation des politiques publiques, l'alignement des partenaires techniques et financiers à ces dernières, l'harmonisation des méthodes et instruments de gestion, la gestion axée sur les résultats et la redevabilité mutuelle, le Bénin a engagé d'importants efforts pour améliorer les performances des interventions en faveur du développement. Incidemment, le renforcement des moyens techniques nécessaires pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques est devenu une préoccupation majeure. C'est à cet effet, que la production de guides méthodologiques destinés aux parties prenantes est engagée par le BEPPAAG comme moyen de contribution à l'amélioration de la qualité des interventions. Dans ce cadre, il a été retenu l'élaboration d'un Manuel spécifique destiné à favoriser une prise en compte des questions de genre dans les évaluations des politiques publiques. A terme, la disponibilité et l'utilisation dudit manuel permettront aux parties prenantes de disposer de supports techniques

destinés à favoriser l'intégration des questions de genre dans les processus d'évaluation ex-ante et ex-post.

Ainsi, pour une bonne compréhension de ce qu'est une évaluation sensible au genre, la revue de quelques concepts de base utilisés en évaluation des interventions et à l'approche genre des définitions, fut-elle, sous forme de clarification ou rappel des éléments de base est nécessaire.

1.1. Concepts de base utilisés en approche genre et développement

L'application pratique des modalités destinées à garantir la sensibilité genre d'un processus d'évaluation nécessite des précisions relatives aux concepts de base définissant et déterminant l'essentiel des caractéristiques et implications pratiques de l'approche genre et développement, dénommée aussi, analyse comparative entre les sexes. Pour l'essentiel, les définitions des concepts ci-après et des autres contenus dans les glossaires proviennent de nombreuses sources dont notamment UNICEF¹, ONU Femmes², GNUM³, OCDE⁴, et l'Union Africaine⁵.

La maîtrise des concepts ci-après et bien d'autres qu'on peut trouver dans les glossaires des publications et outils méthodologiques portant sur l'approche genre et développement est essentielle pour rendre sensible au genre un processus d'évaluation de politiques publiques.

*Toujours s'assurer du contenu
et des implications
opérationnelles et techniques
des concepts de base utilisés
en approche genre et
développement*

Sexe :

✍ Ensemble des caractéristiques biologiques (physiques, chromosomes, organes génitaux), donc naturelles, qui distinguent les êtres humains femme et homme, selon leurs fonctions spécifiques dans la reproduction humaine. Au plan technique, le sexe est utilisé en termes de variable démographique pour recenser et caractériser la population en deux groupes de personnes humaines.

Genre

✍ Le genre, ou sexe social, n'est pas une donnée naturelle, mais un fait de la société (construction sociale). De par les normes et valeurs sociales dans un contexte donné, les individus, de par leur perception et la division des rôles et responsabilités définissent et attribuent des caractéristiques comme étant féminines ou masculines. Le genre en tant que variable sociale inclut les valeurs, les attitudes et les comportements qu'une communauté ou une société juge appropriés à chaque sexe. Le genre résulte donc du processus de socialisation qui attribue des rôles (schéma de comportements spécifiques attendus, espérés d'un individu occupant une position sociale déterminée) et des responsabilités différentes aux femmes et aux hommes.

Le genre en tant que concept et variable permet de cerner et d'analyser, de façon dynamique, les rôles sociaux, les responsabilités assignées (définies et attribuées par la société, donc extérieures aux personnes) et les besoins selon le sexe et les différences sociales qui en

¹UNICEF, 2017, Gender Equality: Glossary of Terms and Concepts at <https://www.unicef.org/rosa/media/1761/file>

²UN Women, Gender Equality Glossary at <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=36>

³UNEG, 2014, Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluations at file:///C:/Users/Philip/Downloads/Session%203%20-%20UNEG_HRGGender_web_final.pdf

⁴OECD, 2015, Toolkit for Mainstreaming and Implementing Gender Equality at <http://www.oecd.org/gov/toolkit-for-mainstreaming-and-implementing-gender-equality.pdf>

⁵African Union, 2009, Gender Policy at https://www.un.org/en/africa/osa/pdf/au/gender_policy_2009.pdf

découlent, pour les femmes et les hommes, selon leur champ d'activités variés et le contexte social dans lequel les personnes évoluent. Il permet aussi de mettre en question les relations et rapports entre femme et homme dans un contexte déterminé. Les rapports de genre, qui ne sont pas universels, mais variables, changent selon la culture d'un pays, d'une zone déterminée et marquée par des valeurs culturelles ou d'une communauté (valeurs et normes sociales) et selon l'époque. Les différences de genre étant un fait de société, elles peuvent donc évoluer au gré des réalités et facteurs d'influence interne et externe. Ainsi, une activité traditionnellement réservée à un sexe peut, suite à une évolution des mentalités, un changement de contexte, être aussi exercé par l'autre sexe. Exemple : les soins infirmiers liés à la santé de la reproduction, un domaine traditionnellement féminin, sont devenus dans certains pays une activité également masculine.

Le Genre en tant que concept ?est :

une variable sociale qui permet de mettre en question les constructions sociales basées sur la différence biologique entre l'homme et la femme

.....une différenciation autour de laquelle un groupe social construit sa perception des droits et devoirs, des rôles et responsabilités assignés à chaque sexe dans les processus productifs et/ou non productifs de l'organisation sociale

Le sexe renvoie à un déterminisme biologique (caractéristiques physiques, chromosomes, organes génitaux) alors que le genre est, en revanche, une construction sociale, c'est-à-dire un fait de la société et non pas un fait naturel.



Le SEXE a trait à la variable
démographique

La variable SEXE permet de saisir
les données de manière
sexospécifiques

La variable sociale GENRE
permet de bâtir des analyses de
genre à partir des données
sexospécifiques

Le GENRE a trait à la
variable sociale

Analyse genre

✍ L'analyse genre ou analyse comparative entre les sexes est une approche destinée à recueillir des données spécifiques sur les femmes et les hommes de manière à cerner les statuts, positions, rôles et responsabilités dévolues aux femmes et hommes tenant compte des relations et rapports entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans un contexte donné. A propos, comme cela peut être relevé de plus en plus dans la documentation, la classification selon les deux sexes est étendue, dans quelques pays, à d'autres catégories. L'approche d'analyse genre fait référence à la reconnaissance que la vie de tous les individus, et par conséquent les situations, les conditions, les statuts, les besoins, les problèmes et les priorités sont différents.

Important de garder à l'esprit que l'approche genre est fondée sur les trois (3) principes directeurs ci-après :

- 1. La participation des femmes et des hommes est fondamentale*
- 2. Les rôles dévolus aux femmes et aux hommes sont déterminants*
- 3. Les catégories de personnes défavorisées sont prioritaires*

Une analyse de genre devrait être intégrée à toutes les évaluations sectorielles et à toutes les analyses de situation, en commençant par la phase de conceptualisation. Il devrait servir d'examen critique de la façon dont les différences de rôles, d'activités, de besoins, de possibilités et de droits entre les sexes affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans certaines situations ou certains contextes. L'analyse comparative entre les sexes examine les relations entre les hommes et les femmes, leur accès aux ressources et leur contrôle, ainsi que les contraintes auxquelles ils sont confrontés.

Une analyse comparative entre les sexes devrait être intégrée à toutes les évaluations sectorielles ou à toutes les analyses de situation afin de s'assurer que les injustices et les inégalités fondées sur le sexe ne sont pas exacerbées par les interventions.

Autonomisation des femmes et des filles

✍ L'autonomisation des femmes et des filles concerne leur pouvoir croissant et le contrôle de leur propre vie. L'autonomie des femmes suppose qu'elles doivent non seulement avoir les mêmes capacités (telles que l'éducation et la santé) et un accès égal aux ressources et aux opportunités (telles que la terre et l'emploi), mais également qu'elles disposent de la capacité à faire valoir directement leurs droits, capacités, ressources, et des possibilités de faire des choix et de prendre des décisions stratégiques.

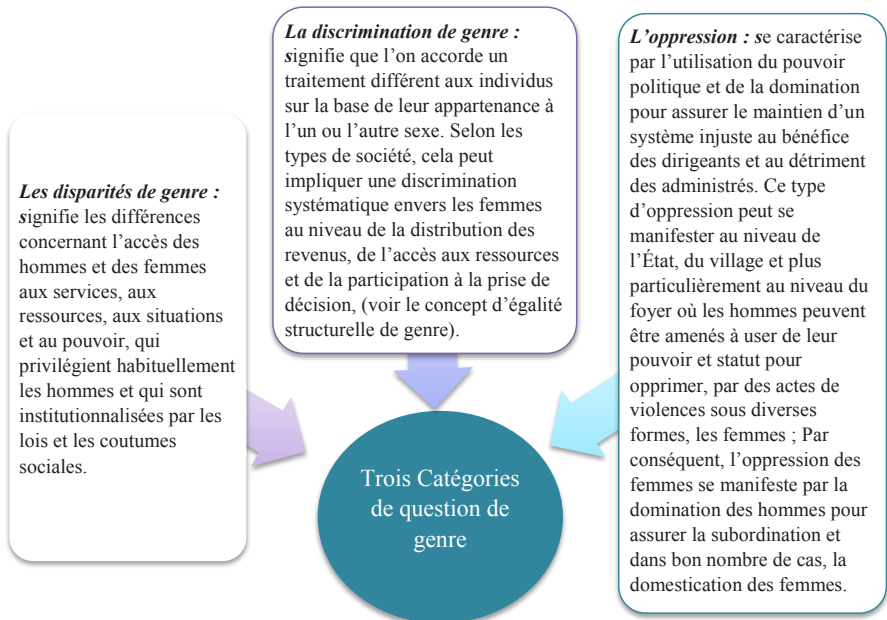
Ainsi, l'autonomisation des femmes suppose que l'égalité entre les sexes soit intégrée comme finalité des actions de développement, ceci en référence à la garantie de jouissance pleine et égale par les femmes et les hommes de leurs droits économiques, sociaux, politiques. L'autonomisation économique, pierre angulaire de l'égalité des sexes, quant à elle, fait référence et renvoie, à la fois, à la capacité de réussir et de progresser sur le plan économique et au pouvoir de prendre des décisions économiques et d'agir en conséquence. Donner aux femmes le pouvoir économique est un droit essentiel à la fois pour réaliser l'égalité des sexes et pour atteindre des objectifs de développement durable égalitaire.

Pouvoir

- ✍ Le pouvoir implique la capacité, la compétence ou la capacité de prendre des décisions et d'agir sans considération unique de la force physique. L'exercice du pouvoir est un aspect important des relations. Plus une personne dispose de pouvoir, plus elle dispose de choix. Les personnes qui ont moins de pouvoir ont moins de choix et sont donc plus vulnérables aux abus. Lorsque les mouvements de femmes, les groupes féministes et les organismes de développement aident les gens à acquérir le « pouvoir » individuellement et collectivement, ils ne comprennent pas nécessairement le pouvoir dans son sens traditionnel de domination ou de « pouvoir sur ». Ils ont plutôt convenu qu'il y a plusieurs types de pouvoir impliqués dans le processus d'autonomisation. Ces quatre dimensions sont appelées : le pouvoir au-dessus, le pouvoir à, le pouvoir avec et le pouvoir de l'intérieur.

Les « questions de genre » (gender issues)

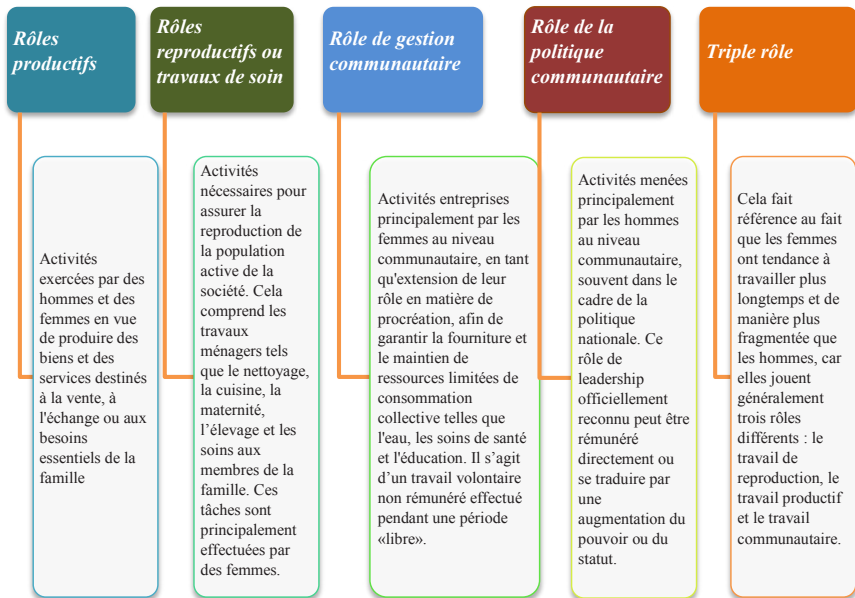
- ✍ Les « questions de genre » font référence à des situations particulières où l'inégalité de genre est reconnue comme telle et considérée comme indésirable ou injuste. Trois types de problèmes liés au genre sont soulevés : les disparités entre homme et femme, les discriminations de genre et l'oppression des femmes.



Répartition des tâches selon le sexe (ou par sexe)

✍ C'est un concept important dans l'analyse de genre fondamentale qui permet d'approfondir la compréhension des relations sociales en tant que point de départ d'un changement durable par le développement. La division du travail fait référence à la façon dont chaque société divise le travail entre hommes et femmes, garçons et filles, en fonction des rôles de genre socialement établis ou de ce qui est considéré approprié et précieux pour chaque sexe.

Toute personne planifiant une intervention communautaire doit connaître et comprendre la division du travail et l'allocation des actifs par sexe et par âge pour chaque communauté touchée par les interventions de développement. Dans la division du travail, il existe plusieurs types de rôles :



Normes de genre ou normes sociales

✍ Ce sont les règles et valeurs qui fondent et déterminent la nature des rôles, activités, responsabilités et attentes qu'une culture ou une société considère comme appropriés pour une femme ou un homme. Parce que les normes de genre ne sont pas nécessairement développées sur la base de différences de constitution biologique, elles diffèrent généralement d'un endroit à l'autre ou d'une époque à l'autre. Certaines normes de genre diffèrent entre les pays développés et les pays en développement et d'autres sont omniprésentes dans les deux. Les normes peuvent souvent conduire à des stéréotypes de genre qui peuvent être difficiles à changer. Par exemple, un stéréotype classique est l'hypothèse selon laquelle les femmes conviennent mieux aux rôles domestiques.

Accès et contrôle des ressources

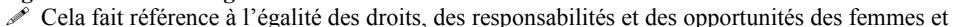
 Ce concept comporte trois dimensions importantes en analyse genre : ressources, accès et contrôle. Le premier, ressources, désigne les moyens et les biens, y compris les moyens économiques (revenus des ménages) ou productifs (terres, équipements, outils, travail, crédit ; moyens politiques (capacité de leadership, d'information et d'organisation) ; et le temps. Accès et contrôle ont des significations légèrement différentes. L'accès fait référence à la capacité d'utiliser et de bénéficier de ressources spécifiques (matérielles, financières, humaines, sociales, politiques, etc.), tandis que le contrôle des ressources implique le pouvoir de décider du sort de la ressource. Par exemple, l'accès exercé par les femmes sur la terre signifie qu'elles peuvent utiliser la terre (l'utiliser), la posséder (peut être le détenteur du titre légal) et prendre la décision de vendre ou de louer la terre. L'accès aux ressources et leur contrôle sont des éléments essentiels de l'autonomisation des femmes et, par extension, de la réalisation de l'égalité des sexes.

Besoins pratiques et intérêts stratégiques

 Les besoins pratiques sont relatifs à la condition de la femme et à ses charges de travail et responsabilités dans un contexte et domaine donné. Par exemple, les besoins pratiques se réfèrent à la nécessité d'un approvisionnement en eau propre et proche, des fours pour une cuisine efficiente, des systèmes d'accès aux facteurs et ressources productifs. Les besoins pratiques peuvent être traités par des actions de développement sur le court terme mais sont en eux-mêmes peu susceptibles de changer les aspects inégaux des relations genre entre femme et homme. Bien noter aussi, que si les besoins pratiques ne sont pas vus à l'intérieur du contexte des intérêts stratégiques, les traiter de manière isolée peut véritablement empirer la situation des femmes à la longue.

Les intérêts stratégiques émanent de l'analyse de la subordination des femmes aux hommes et sont liés au changement de la position et du statut des femmes. Les intérêts stratégiques peuvent inclure l'accès égal au pouvoir de prise de décision, l'élimination de la discrimination institutionnalisée dans les domaines du travail, la propriété de la terre et l'éducation, les mesures visant à éliminer la violence des hommes à l'encontre des femmes et le partage de responsabilités avec les hommes en ce qui concerne l'éducation des enfants. Les interventions qui traitent des intérêts stratégiques impliquent une politique de genre qui procède, entre autres, à une redistribution des rôles et des ressources, s'efforçant de transformer les distributions existantes afin de créer une relation plus équilibrée entre hommes et femmes.

Égalité des sexes ou égalité entre les femmes et les hommes

 Cela fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités des femmes et des hommes, des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés de sexe masculin ou féminin. L'égalité entre les sexes implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas une question de femmes mais devrait concerner et engager pleinement les hommes aussi bien que les femmes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois en tant que question de droits humains, comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable axé sur

la personne L'égalité des sexes est inextricablement liée aux droits des femmes, des hommes, des filles et des garçons et à l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe qui entraîne des violations graves des droits. En tant que gouvernement, il est essentiel que les besoins spécifiques des filles, des garçons, des femmes et des hommes, tous cycles confondus, soient identifiés et pris en compte si le gouvernement veut réaliser sa vision d'un pays où chaque citoyen jouit de son droit égal à la survie, à la protection, au développement et la participation. Ce processus d'intégration de l'égalité des sexes, souvent appelé intégration de la dimension de genre, n'est pas seulement une nécessité pour le gouvernement, mais également pour la plupart des donateurs et des partenaires de développement.

Intégration des questions de genre ou prise en compte du genre

✍ L'intégration du genre est le processus visant à évaluer les situations sexospécifiques et les répercussions sur les femmes et sur les hommes de toute action à planifier ou planifiée et mise en œuvre, notamment en matière de législation, de politiques et programmes, dans quelque secteur et à quelque niveau que ce soit.

Il s'agit d'approche méthodologique visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politique, économique et social afin de ne pas perpétuer les inégalités entre les hommes et les femmes, donc réaliser, à terme l'égalité entre ces derniers.

L'intégration du Genre

Est une stratégie pour faire des préoccupations et expériences des femmes aussi bien que des hommes, une dimension intégrale dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de politiques et programmes publics dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales de manière à traiter les disparités entre homme et femme en vue d'éliminer les inégalités de genre et les facteurs qui les perpétuent.

L'intégration du genre

Le but ultime est d'atteindre l'égalité des sexes. Reconnaisant que l'égalité entre les sexes est au cœur de la mission et de la vision des gouvernants, il est essentiel que le détenteurs d'obligations publiques disposent de capacité à apprécier ex ante et à mesurer ex post, de façon uniforme et cohérente les progrès à réaliser ou réalisés en matière d'égalité entre les sexes dans tous les secteurs et de veiller à ce que les fonctionnaires aient la compréhension, les connaissances et les outils appropriés pour y parvenir efficacement.

Exigence de l'intégration du genre

La question principale est donc de savoir comment le gouvernement peut intégrer de manière cohérente, significative et stratégique un objectif d'égalité des sexes dans toutes ses activités d'évaluation.

Prise de décision et participation

✍ La participation des femmes à la vie publique, en particulier dans le processus décisionnel public, est une composante essentielle de l'autonomisation des femmes et une stratégie visant à instaurer l'égalité des sexes dans la prise de décision. Le Programme d'action de Beijing avait

établi deux objectifs stratégiques majeurs connexes : prendre des mesures pour assurer aux femmes un accès égal aux structures de pouvoir et à la prise de décision, et leur pleine participation par le renforcement de leur capacité à prendre part à la prise de décision et au leadership. La participation égale des femmes à la prise de décision n'est pas seulement une revendication de justice simple ou de démocratie, mais peut également être considérée comme une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en compte. Sans la participation active des femmes et la prise en compte de leur point de vue à tous les niveaux de la prise de décision, les objectifs d'égalité, de développement et de paix ne pourront être atteints.

Discrimination à l'égard des filles et des femmes ou mesures d'équité

 Cela signifie directement ou indirectement que les filles et les femmes doivent être traitées différemment des garçons et des hommes, de manière à les empêcher de jouir de leurs droits. La discrimination peut être directe ou indirecte. La discrimination directe à l'égard des filles et des femmes est généralement plus facile à reconnaître car la discrimination est assez évidente. Par exemple, dans certains pays, les femmes ne peuvent légalement posséder des biens ; la loi leur interdit de prendre certains travaux ; ou les coutumes d'une communauté peuvent ne pas autoriser les filles à poursuivre des études supérieures. La discrimination indirecte à l'égard des filles et des femmes peut être difficile à reconnaître. Il fait référence à des situations qui peuvent sembler être impartiales mais aboutir à un traitement inégal des filles et des femmes. Par exemple, un poste de policier peut avoir des critères de taille et de poids minimums que les femmes peuvent avoir du mal à remplir. En conséquence, les femmes peuvent être incapables de devenir officiers de police.

La sensibilité et la conscience de genre

 La « sensibilité » aux questions de genre est la capacité à reconnaître les problèmes types de genre et, plus précisément, à reconnaître les perceptions et les intérêts spécifiques des femmes qui émanent de leur position sociale et des rôles sociaux qui leur sont traditionnellement dévolus. La sensibilité aux questions de genre peut facilement être confondue avec le concept de conscience de genre qui a un sens plus fort. La sensibilité au genre est une prémisse à l'acquisition de la conscience de genre qui implique une vision plus analytique et critique des disparités entre les hommes et les femmes.

Favorisée par le degré de sensibilité genre, la conscience de genre permet de reconnaître les problèmes types de genre qui demeurent généralement occultés par ceux qui ont un point de vue plus conventionnel sur ces questions. La conscience de genre implique donc une capacité à identifier les problèmes issus de l'inégalité et de la discrimination liée au genre, même quand ceux-ci ne sont pas évidents ou sont occultés, c'est à dire qu'ils ne font pas partie de l'explication généralement admise du problème et de son origine. La conscience de genre suppose donc un degré déjà important de conscientisation destiné à susciter l'engagement en faveur de la lutte contre les inégalités fondées sur le sexe.

Données ventilées par sexe

 Les données ventilées par sexe sont des données destinées à permettre, de manière distincte et séparée, l'établissement de profil et d'éléments caractéristiques relatifs à l'homme et la femme. Il s'agit, par des procédés statistiques, de collecter des informations séparées relatives à chaque sexe, ceci pour mener des analyses comparatives entre les hommes et les femmes ou les garçons

et les filles. En plus et pour des besoins d'affinements des analyses à mener, la variable sexe peut être croisée avec d'autres comme l'âge, le niveau d'instruction, la catégorie socioprofessionnelle, le milieu de résidence et autres. L'établissement de données ventilées ou différenciées ou encore désagrégées par sexe permet, dans une optique d'analyse genre, de mettre en évidence et en question les rôles, les situations réelles globales et spécifiques des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans tous les aspects de la société. A titre d'exemple et selon le sexe, on peut avoir le taux d'alphabétisation, les niveaux d'éducation, le statut de propriété d'une entreprise, le taux d'emploi, les différences de salaire, les personnes à charge, le logement et la propriété, le niveau d'accès aux ressources et crédits, etc. Lorsque les données ne sont pas ventilées par sexe, il est plus difficile d'identifier les inégalités entre les sexes réelles et potentielles. Des données ventilées par sexe sont nécessaires voire incontournables pour une analyse efficace des problématiques de genre.

Planification selon le genre

 Une approche de planification qui s'assure que les différences liées au genre et à la complémentarité, matérialisées, notamment par les trois types de questions de genre entre femme et homme sont prises en compte aussi bien dans la conception des politiques, programmes et projets publics que dans sa mise en œuvre, l'allocation des ressources, le suivi et l'évaluation. Dans ce sens, on doit s'assurer que l'égalité de genre est promue en tant que but de l'intervention et l'équité adoptée en tant qu'élément fondamental des stratégies privilégiées pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'analyse genre nécessite une référence et utilisation de trois entrées d'analyse

1. *Le contexte de développement et ses variables socioéconomiques*
2. *Les parties prenantes concernées*
3. *Les ressources, les opportunités, les contraintes et les besoins*

Budgétisation sensible au genre

 La budgétisation sensible au genre, adoptée de plus en plus comme stratégie pour un développement durable égalitaire est une approche méthodologique permettant de déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques ont concouru à l'égalité des sexes ou se sont rapprochées de cet objectif. En tant que méthodes techniques, elle permet d'analyser les interventions de manière à questionner le niveau et la qualité de l'impact des politiques sur les femmes et les hommes et les perspectives de réduction des disparités entre femmes et hommes ou filles et garçons. Il est plutôt question d'un outil d'analyse des affectations budgétaires, des dépenses publiques et de la fiscalité. Comme telle, la budgétisation sensible au genre peut être utilisée pour des plaidoyers en faveur d'une réaffectation des postes budgétaires pour prendre en compte et répondre, au mieux, aux priorités des femmes ainsi que des hommes dépendamment de la nature des inégalités. Bien noter que la budgétisation sensible au genre ne veut pas dire des budgets distincts pour les femmes et les hommes mais elle peut nécessiter des affectations de ressources spécifiques pour corriger les inégalités en vue de la réalisation de l'égalité entre les sexes.

Approche basée sur les droits de l'homme (ABDH)

 Une approche fondée sur les droits de l'homme implique d'accorder une attention consciente et systématique aux droits de l'homme dans tous les aspects de l'élaboration des programmes. Une ABDH est un cadre conceptuel pour le processus de développement humain fondé légalement sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et visant, de manière

opérationnelle, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. L'ABDH a pour objectif de donner aux personnes (détenteurs de droits) les moyens de réaliser leurs droits et de renforcer l'État (détenteurs de devoirs) afin qu'il se conforme à ses obligations et à ses devoirs en matière de droits de l'homme. Les obligations des États en matière de droits de l'homme les obligent à respecter, protéger et appliquer les droits des femmes et des filles, ainsi que les droits des hommes et des garçons. Une approche des questions de genre fondée sur les droits de l'homme (ABDH) révèle la manière dont les questions de droits de l'homme affectent différemment les femmes et les hommes et comment les relations de pouvoir et les discriminations fondées sur le sexe affectent la jouissance effective des droits par tous les êtres humains.

1.2. Concepts clés utilisés en évaluation des politiques publiques

1.2.1. Définition de l'évaluation

Plusieurs définitions peuvent être attribuées à l'évaluation. Selon la Politique Nationale d'Évaluation (PNÉ) 2012-2021, l'évaluation est définie comme une activité systématique, mobilisant des techniques et méthodes scientifiques, qui vise à apprécier, de manière objective et impartiale, une politique, une stratégie, un programme, un projet, une action, une activité financée entièrement ou en partie par des ressources publiques (Primature, 2012, p.23 et p.49). Toutes ces catégories d'objets susceptibles d'être évalués sont désignées collectivement, dans la suite du document, sous le vocable « d'intervention » comme établi par le Manuel méthodologique national.

L'évaluation, qui est destinée à l'appréciation des interventions, se réfère à des critères (pertinence, efficacité, efficience, impact, utilité, cohérence, gouvernance, système d'information, appropriation) d'appréciation et de capitalisation des acquis en vue de l'amélioration des connaissances nécessaires d'être considérées pour accroître les chances de succès de cette dernière (Primature, 2012, p.49 et p.57)

Ainsi, comme établi par les normes du groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), une évaluation, selon qu'il s'agit d'exercice ex ante ou ex post, il est question de se concentrer sur les résultats à mettre en perspective ou escomptés et les composantes de l'intervention ou ses réalisations accomplies. Cela devra se traduire par l'examen de la chaîne des résultats, des processus, des éléments et facteurs contextuels et des causalités liées à ces derniers de manière à apprécier les éléments projetés ou les réalisations en termes de réussite ou d'échec. Fondée sur des critères, l'évaluation doit se fonder sur des informations factuelles crédibles, fiables et utiles, susceptibles de permettre l'identification et l'intégration, en temps opportun, de conclusions, recommandations et enseignements dans les processus décisionnels.

Conséquemment, l'évaluation des politiques publiques, est fondée sur une démarche pratique qui implique le recours à des modalités et outils techniques d'observation, de collecte de données factuelles, secondaires et primaires, d'analyse de ces dernières et d'appréciation des constats qui en découlent. En somme, il s'agit d'un processus permettant, à terme d'estimer, ex ante ou mesurer ex-post, les interventions. Comme telle, l'évaluation est inscrite dans une pratique institutionnelle visant à intégrer, dans la gestion publique, une démarche centrée sur des valeurs comme : rigueur, impartialité, transparence, volonté de faire prévaloir l'intérêt général et spécifique visé par l'intervention. Elle demeure, dès lors, un outil méthodologique permettant de planifier les résultats en perspectives ou d'apprécier le rendement des interventions.

1.2.2. Sensibilité genre des trois dimensions de l'évaluation des interventions

L'évaluation étant un outil d'aide à la prise de décision, qui fait référence et utilise des éléments constitutifs des logiques d'intervention et des chaînes de résultats des interventions, il est important de réunir les conditions permettant un affinement des analyses dans une perspective genre. Pour cela, les trois dimensions, ci-après, doivent intégrer des questionnements destinés à permettre de situer les effets et impacts de l'intervention sur les femmes et les hommes. Ainsi, les trois dimensions de l'évaluation (CSE1994, p.4-5)⁶, intégrant une sensibilité genre se présenteraient comme suit :

Les trois (3) dimensions de l'évaluation doivent intégrer une sensibilité genre

une dimension cognitive (que s'est-il passé ?) destinée à fournir à tous les acteurs, femmes et hommes, une connaissance sur l'intervention publique à laquelle ils participent. Elle améliore la compréhension, éclaire sur le processus de mise en œuvre et d'obtention des effets tenant compte des femmes et des hommes selon le contexte de l'intervention

une dimension normative (a-t-on bien fait ?) qui vise à formuler un jugement de valeur sur l'intervention publique, objet de l'évaluation tenant compte des cadres juridiques relatifs aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. Elle permet d'apprécier si les choses ont été bien faites et l'ont été tenant compte des disparités de genre et des sexospécificités

une dimension instrumentale (comment faire mieux ?) qui participe du souci de la maîtrise de l'intervention publique et son adaptation à la gestion et aux perspectives souhaitées. Cette dimension doit tenir compte de l'intérêt à adopter des méthodologies et utiliser des outils susceptibles de permettant la production de données différenciées selon le sexe et la conduite d'analyse sensible au genre

1.2.3. Sensibilité genre des principes de référence de l'évaluation

L'exercice d'évaluation des interventions repose sur des principes de référence à prendre en compte au moment de la planification du processus et faire valoir tout au long du processus. Pour mener des évaluations sensibles au genre, il est nécessaire de veiller à l'intégration du genre dans les principes. Il s'agit :

- **Pluralité.** L'évaluation s'inscrit dans le triple logique du management public, de la démocratie et du débat scientifique. Elle doit prendre en compte, de façon raisonnée, les différents intérêts des ayants-droit concernés selon le sexe tenant compte de la diversité des points de vue sexospécifiques pertinents sur l'action évaluée. Il s'agit de veiller à la pluralité des points des femmes et des hommes respectivement de manière à traduire, autant que

⁶ Source : Guide méthodologique national d'évaluation/BEPPAAG - Bénin

possible, les points différenciés selon le sexe des cibles au moyen d'outils et techniques dédiés.

- **Distanciation.** L'évaluation est conduite de façon impartiale. Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel informent les autres partenaires de tout conflit d'intérêt éventuel. Le processus d'évaluation est conduit de façon autonome par rapport aux processus de gestion et de décision. Cette autonomie préserve la liberté de choix des décideurs publics qui doivent s'efforcer, au nom des exigences des méthodes participatives et approche genre, s'assurer que les femmes tout autant que les hommes soient actrices de la production des connaissances nécessaires pour la conduite d'une évaluation sensible au genre. Dans ce cadre, il serait important, par triangulation des sources d'informations, d'éviter que les points de vue des femmes ne soient pas dilués dans ceux des hommes en raison des facteurs d'influence de genre et relations de subordination de genre.
- **Compétence.** Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel mettent en œuvre des compétences spécifiques en matière de conception et de conduite de l'évaluation, de qualité et de commande, de méthodes de collecte de données et d'interprétation des résultats. Composée de femme et d'homme, les personnes mobilisées doivent intégrer, dans leur souci d'améliorer et de mettre à jour leurs compétences, s'assurer que les outils et supports à utiliser intègrent suffisamment des dimensions et questions permettant de tenir compte des sexospécificités.
- **Respect des personnes.** Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel respectent les droits, l'intégrité et la sécurité de toutes les parties concernées, notamment des femmes qui peuvent être influencées par des relations et rapports de pouvoir. Elles s'interdisent de révéler l'origine nominative des informations ou opinions recueillies, sauf accord des personnes concernées.
- **Transparence.** La présentation des résultats d'une évaluation s'accompagne d'un exposé clair de son objet, de ses limites, ainsi que des arguments et critères qui conduisent à ces résultats. La diffusion publique des résultats d'une évaluation est souhaitable. Les règles de diffusion des résultats sont établies, dès le départ. L'intégrité des résultats doit être respectée, quels que soient

Prise en compte du genre dans les principes directeurs de l'évaluation des interventions publiques

Quel que soit le type d'évaluation en question, ou leur limite pour chacun des différentes catégories, les parties prenantes doivent s'assurer, dès le départ, c'est à dire de la définition du cahier de charge, des conditions et modalités techniques, de tenir compte du fait que les effets et impacts des interventions peuvent ne pas être identiques selon qu'il s'agit de bénéficiaires femme ou homme. Pour cela, les évaluation ex ante, à mi-parcours, final ou ex-post doivent être envisagées de manière à pouvoir établir et faire valoir des jugements différenciés selon le sexe qui peut, au besoin, être croisé avec d'autres variables.

Il est à noter, à propos, que l'analyse comparative entre les sexes réalisée à l'évaluation ex-ante ou évaluation préliminaire permet de déterminer, au moment du diagnostic destiné à l'établissement de la situation de référence de l'intervention, les disparités de genre à considérer à l'étape d'identification et d'analyse des problèmes de manière sexospécifiques. Ce qui offre, par la suite des opportunités de prise en compte des questions de genre lors de la formulation des objectifs et de la chaîne de résultats.

Une telle démarche permet de disposer d'indicateurs de référence et, ultimement, d'indicateurs objectivement vérifiables et cibles sensibles au genre. Lesquels sont utilisables dans les différents types d'évaluation en particulier au terme des interventions.

les modalités ou les supports de diffusion retenus.

- **Opportunité.** Une évaluation doit être décidée lorsqu'elle est susceptible d'être organisée afin de produire des résultats à l'égard des finalités suivantes : compte rendu démocratique, efficacité de la dépense, apprentissage organisationnel, facilitation d'évaluations ultérieures. Dans ce sens, l'évaluation sensible au genre exige que chacune des finalités considérées soit appréciée en tenant compte de leurs implications relatives aux femmes et aux hommes.
- **Responsabilité.** La répartition des rôles entre les différents acteurs de l'évaluation est établie dès le départ de façon à ce que toutes les fonctions de celle-ci soient bien prises en charge (définition du mandat, pilotage du processus, enquêtes et analyses, formulation du jugement et des recommandations éventuelles, diffusion des résultats). Les personnes et institutions devant participer au processus d'évaluations, comprenant des femmes et des hommes, doivent mobiliser des moyens appropriés capables de permettre une saisie des informations nécessaires à la conduite de l'évaluation selon le sexe. Elles sont conjointement responsables de la bonne application de principes intégrant suffisamment les sexospécificités.

1.2.4. Sensibilité genre des outils techniques utilisables en évaluation

L'évaluation nécessite, un recours à des méthodologies fondées sur l'utilisation d'outils techniques destinés à présenter le contenu des éléments clés constitutifs de la chaîne de résultats et de la logique des interventions prévues à cet effet. Relativement aux modalités et critères d'appréciation des éléments considérés, l'évaluation accorde une attention particulière à différentes catégories d'indicateurs à retenir ou déjà formulés pour l'intervention.

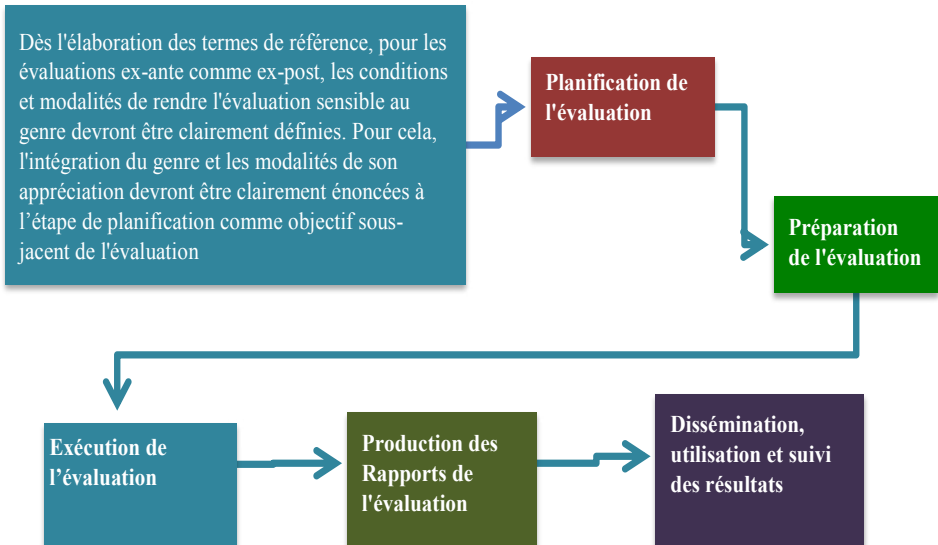
Nécessaire de garder à l'esprit que l'approche genre est fondée sur une démarche systémique. Pour les besoins d'évaluation, on peut recourir aux outils des méthodes d'analyse genre qui proposent des supports permettant de saisir de manière sexospécifiques et globales des données. Quelques outils figurent dans le présent manuel.

Ainsi, le degré de sensibilité genre de l'évaluation sera fonction de la nature de la méthodologie choisie et plus particulièrement du type de supports privilégiés. En conséquence, l'évaluation sensible au genre nécessite des aptitudes et possibilités d'utilisation de techniques et supports suffisamment élaborés pour permettre des analyses affinées selon le sexe des différents éléments de la chaîne de résultats et de la logique d'intervention ainsi que de tout autre aspect digne d'intérêt dans l'intervention.

1.2.5. Conditions de développement d'une sensibilité genre d'un processus d'évaluation

L'appréciation des interventions étant basée sur l'exécution des cinq étapes schématisées ci-dessous, programmées le plus souvent au moment de la conception, l'évaluation ex-post sensible au genre doit intégrer, à chacune de ces séquences et autant que possible, des préoccupations centrées sur les problématiques de genre. Dans ce cadre, l'étape de planification de l'évaluation est à saisir pour intégrer, dans le cahier de charge, notamment dans les termes de référence, les éléments traduisant l'intérêt et les modalités de prise en compte du genre dans ce que serait ou ce

qu'a été l'intervention et ce qui en découlerait ou en a découlé au terme de la mise en œuvre. Une fois la préoccupation de tenir compte du genre prise en compte à l'étape de planification de l'évaluation, l'équipe en charge devra veiller à l'effectivité de la prise en charge des questions de genre dans les étapes de préparation, d'exécution de l'évaluation et de production des rapports. C'est à ces exigences seulement que les rapports produits pourraient mettre en exergue le niveau de prise en compte des disparités de genre et des progrès réalisés en termes d'équité et d'égalité de genre.



Chapitre 2 : Définition, principes et enjeux de l'évaluation sensible au genre

L'intégration du genre dans les processus d'évaluation des interventions nécessite une compréhension et utilisation appropriée des concepts de base passés en revue dans le chapitre précédent. L'effectivité d'une évaluation qui tient compte de la dimension genre contribue à faire avancer positivement la perspective d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle favorise une prise en compte des droits des femmes dans les approches, les méthodes et processus d'évaluation tout en offrant, aux acteurs, les possibilités de renforcement de leurs capacités de promotion de l'égalité entre les sexes et par-delà de lutte contre les différentes formes de discriminations et d'exclusion.

Comprendre les principes, le sens, les enjeux et défis de l'intégration du genre pour la réalisation efficace d'une évaluation sensible au genre

2.1. L'évaluation sensible au genre des interventions

L'évaluation sensible au genre comporte deux éléments essentiels : l'objet de l'évaluation en tant que but et la dimension méthodologique qui renvoie à la manière de la mener. Fondamentalement, l'évaluation sensible au genre vise à réunir les moyens d'appréciation du degré de considération du genre en tant que variable, des relations de pouvoir induits par les facteurs d'influence concourant à la création d'inégalités, de discriminations et des relations de pouvoir inéquitables.

L'évaluation sensible au genre vise à offrir aux acteurs les moyens d'appréciation de leurs responsabilités et de respect des engagements souscrits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, d'application des droits humains et de promotion de l'autonomisation des femmes. Elle est basée sur la production de données relatives à la manière dont les interventions impactent différemment les hommes et les femmes. Applicable dans toutes les interventions nationales et sectorielles, l'évaluation est réalisable dans tous les types de programmes de développement.

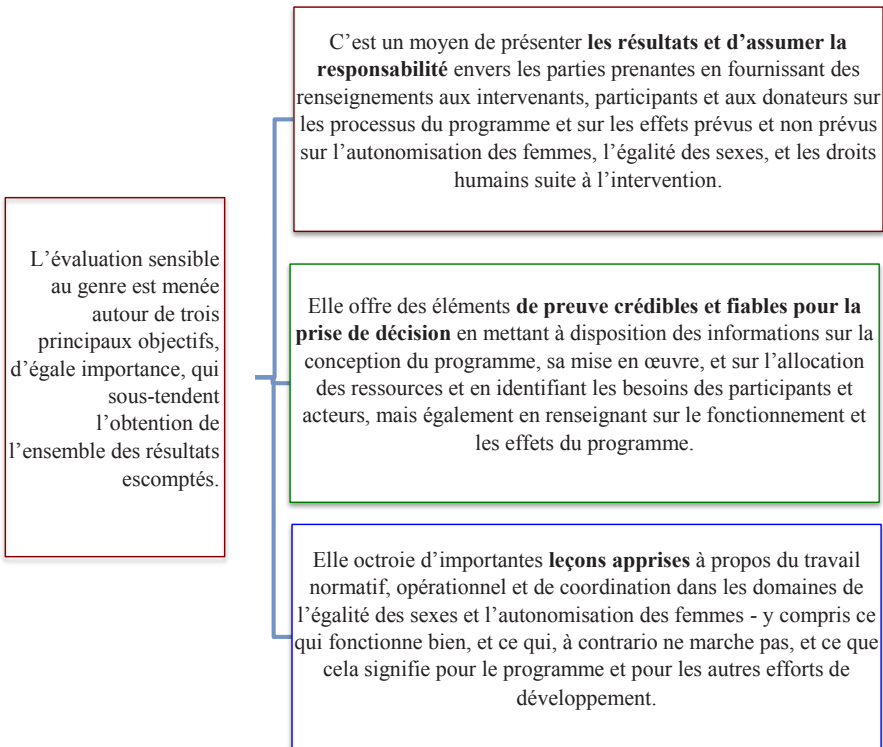
L'évaluation sensible au genre est destinée à soutenir la promotion de changement social à travers l'utilisation des connaissances recueillies lors des processus d'évaluation aux fins d'une meilleure conception et mise en œuvre des interventions de manière à favoriser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la jouissance des droits humains. De par les modalités et outils des méthodes participatives utilisables, l'implication des citoyens selon les sexes dans l'évaluation permet d'offrir aux ayants droit des possibilités de faire valoir leur opinion en questionnant les stratégies de développement à concevoir ou utilisées dans les interventions considérées.

2.2. L'objectif stratégique de l'évaluation sensible au genre

L'objectif stratégique de l'évaluation, tel que stipulé par la norme du GNUE, est de contribuer aux processus de gestion et de prise de décision de manière à apporter une valeur ajoutée fondamentale à la gestion des résultats. S'inscrivant dans l'ordre des priorités de collecte de données factuelles différenciées selon le sexe pour bâtir des analyses comparatives entre les sexes, l'évaluation sensible au genre vise à réunir les moyens d'appréciation du degré de prise en compte des questions de genre dans le cycle de planification, programmation, budgétisation, mise en œuvre et suivi des interventions. Elle vise à améliorer la pertinence institutionnelle et l'obtention de résultats qui tiennent compte des sexospécificités. Elle permet d'envisager une optimisation de l'utilisation des ressources en déterminant les concours financiers destinés à la réalisation de l'égalité entre les

sexes, la promotion d'une transparence accrue et à la maximisation de l'impact différencié des interventions sur les femmes et les hommes, ceci partant des bases de progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Ainsi, l'évaluation sensible au genre contribue de manière significative à l'acquisition de connaissances et à l'apprentissage organisationnel comme indiqué dans les cinq (5) principes directeurs de la GAR pour la réalisation des droits des femmes.



En sommes, l'évaluation sensible au genre est un procédé méthodologique qui vise à fournir des éléments factuels et tangibles sur les procédés employés dans les politiques publiques pour obtenir des résultats selon le sexe en termes d'extrants, d'effets et impact des interventions. A terme, elle vise à réunir les conditions d'une appréciation des performances différenciées sur les femmes et les hommes, réalisées respectivement en tant qu'ayant droits.

2.3. Cadre de référence et principes d'une évaluation sensible au genre

La création et l'instauration soutenue d'une forte culture de la performance autour de l'action gouvernementale, recommande la nécessité de mettre l'accent sur la production et l'utilisation de

données factuelles de grande qualité. C'est ainsi que tous les acteurs des politiques publiques s'efforcent, de plus en plus, d'accorder une attention particulière à la fonction évaluation ex-ante et ex-post.

Malgré tout, tenant compte de la nécessité de s'assurer que les interventions publiques constituent le champ d'expression devant favoriser la garantie de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il est impératif, pour les acteurs étatiques comme les autres, de relever le défi de la faiblesse continue des diagnostics nationaux et sectoriels réalisés dans une perspective genre.

L'évaluation sensible au genre, qui permet de mettre en exergue les sexospécificités nécessaires à considérer lorsqu'il est question d'œuvrer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est déterminante en tant que moyen de mise en place de dispositif de génération et d'utilisation de données factuelles probantes susceptibles d'être considérées pour améliorer les performances en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Ainsi, elle demeure

un outil pertinent pour la contribution à la réalisation des résultats attendus de la politique nationale de promotion du genre en questionnant, selon une approche genre, des politiques et stratégies développées pour leur mise en œuvre, les instruments d'intervention que sont les programmes et les projets qui en découlent.

En conséquence, les champs d'application de l'évaluation sensible au genre sont : les politiques et stratégies nationales ou sectorielles, les documents de programmation pluriannuelle des dépenses qui regroupent l'ensemble des programmes déclinés en projets et les instruments techniques destinés à servir de base d'appréciation.

Les évaluations étant destinées à apprécier des interventions visant l'amélioration de la situation de la population qui n'est composée que de femmes et d'homme, il est important de s'assurer des situations de référence respectives des femmes et des hommes. En conséquence, les évaluations doivent tenir compte, comme impératif, de la possibilité de rendre compte des situations respectives, en termes d'effets et impacts selon le sexe des bénéficiaires. En conséquence, l'évaluation, quel que soit le type considéré, doit être sensible au genre.

A cet effet, il est important de noter que la sensibilité genre d'un exercice d'évaluation ne peut être garantie qu'à la condition de prévoir, à l'étape de sa planification, la mention explicite de la nécessité de tenir compte des questions de genre. Une telle préoccupation doit se traduire par la prise en compte, autant des femmes que des hommes, sexospécifiquement et globalement, de manière comparative, ceci dans l'identification des parties prenantes, dans les instances d'évaluation, pour la détermination de la portée de l'évaluation et plus particulièrement lors de la formulation des questions évaluatives et des actions de dissémination des résultats.

2.4. Principes de l'évaluation sensible au genre

Les principes clés pour l'évaluation sensible au genre, énoncés ci-après sont inspirés de ceux proposés par le Manuel d'évaluation intitulé « gestion des évaluations sensibles au genre d'ONU Femmes » qui reste l'entité principale du système des Nations Unies chargée de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces principes sont les suivants :

1. **Appropriation nationale et leadership** : l'évaluation doit être pilotée par les parties prenantes et répondre à la nécessité d'appropriation nationale et de leadership de la part des ayants droits (femmes et hommes) et des détenteurs d'obligations (avec représentation des femmes).
2. **Coordination des acteurs concernés et engagés, à différents niveaux, à œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.** Autant que possible, l'évaluation doit être menée de manière à promouvoir la coordination et la cohérence en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
3. **Innovation** : Les évaluations doivent chercher à identifier et à mettre en évidence les approches novatrices dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.
4. **Relations de pouvoir équitables et autonomisation.** Les évaluations devraient être effectuées avec une compréhension contextuelle du pouvoir et des relations entre les sexes. Les évaluations peuvent impulser l'autonomisation à travers la participation des parties prenantes dans la production des connaissances relatives à l'intervention et dans les autres aspects du processus d'évaluation, de même qu'au niveau de la communication de ses résultats.
5. **Participation et inclusion.** Les évaluations doivent promouvoir la participation et l'implication des parties prenantes dont, particulièrement les femmes au moyen des outils des méthodes d'évaluation participative sensible au genre ;
6. **Indépendance et impartialité.** La fonction d'évaluation devrait être réalisée indépendamment des autres fonctions de gestion, afin de garantir sa crédibilité et pour qu'elle soit libre de toute influence indue, et qu'elle expose ses conclusions dans des rapports de manière impartiale.
7. **Transparence.** Les évaluations doivent être exécutées de façon transparente et consultative avec les intervenants clés dont les femmes.
8. **Qualité et crédibilité.** Les évaluations doivent être menées de manière systématique, en adoptant des approches et des méthodes éprouvées. A cette fin, les outils et supports de l'approche genre sont à privilégiés ;
9. **Intentionnalité et utilisation de l'évaluation** : la planification des évaluations devrait établir une intentionnalité claire concernant le but et l'utilisation des résultats différenciés selon les sexes et autres variables et des analyses comparatives entre les femmes et les hommes ;
10. **Éthique** : Les évaluateurs doivent faire preuve d'intégrité personnelle et professionnelle et se conformer aux lignes directrices d'éthique édictées en matière d'évaluation et au Code de conduite du GNUE afin d'assurer que les droits des personnes impliquées dans une évaluation sont respectés. Les évaluateurs doivent agir en prenant en compte la sensibilité culturelle et accorder une attention particulière aux protocoles, aux codes et recommandations pouvant se révéler pertinents lors de leurs interactions avec les femmes. Pour cela, l'équipe d'évaluateurs

La considération de ces différents principes directeurs de l'évaluation sensible au genre, recommande de placer les ayants droits selon le sexe au cœur des dispositifs de collecte de données et des processus d'analyse des situations ex-ante – ex-post.

Il est important de garder à l'esprit que ce qui est en jeu c'est l'équité entre les sexes et le but à atteindre est l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes.

doit clairement indiquer aux ayant droits pourquoi et à quoi serviraient les données collectées différemment chez les femmes et les hommes.

2.5. Sensibilité genre des différents types d'évaluation des interventions

L'évaluation sensible au genre est applicable aux différents types d'évaluation, à savoir, ceux liés à la temporalité, à l'objet, au mode de réalisation et aux questions évaluatives. Ainsi, quel que soit le type d'évaluation considéré, il est possible de tenir compte des questions de genre dès l'établissement des termes de référence. Ces derniers doivent tenir compte du fait que les effets et impacts des interventions peuvent être ressentis différemment selon qu'on cible les femmes et les hommes séparément ou globalement. Pour cela, les évaluations ex ante, à mi-parcours, final ou ex-post doivent être envisagés de manière à disposer de capacités d'établissement des jugements différenciés selon le sexe et globalement si nécessaire.

Dans ce sens, il faut noter que l'analyse comparative entre les sexes, réalisée à l'évaluation ex-ante ou évaluation préliminaire, permet de déterminer, au moment du diagnostic destiné à l'établissement de situation de référence de l'intervention de manière à établir et tenir compte des disparités de genre à considérer lors à l'étape d'identification et d'analyse différenciée des problèmes de manière sexospécifiques.

Une telle démarche permet de disposer d'indicateurs de référence et ultimement d'indicateurs objectivement vérifiables et des cibles sensibles au genre, lesquels sont utilisables pour les différents types d'évaluation.

Le recours à l'approche de désagrégation des bénéficiaires selon le sexe et différentes autres catégories, nécessite l'utilisation d'approche et d'outils adaptés. Pour cela l'approche d'évaluation sensible au genre ou tenant compte des questions de genre (disparités – discriminations et oppression), nécessite de recourir à la démarche d'analyse comparative femme-homme appelée aussi approche genre. Celle-ci propose des outils appropriés permettant de collecter des données différenciées selon le sexe qui peut être croisé avec d'autres variables pertinentes dépendamment des objets d'études et perspectives d'analyse.

Chapitre 3 : Modalités et outils techniques pour la pratique d'une évaluation sensible au genre

L'évaluation des interventions, ex-ante ou ex-post, reposant sur des méthodologies qui font intervenir des outils techniques, il est important de tenir compte du fait que l'essentiel des supports souvent privilégiés n'intègre pas une démarche de différenciation des données de base et des informations qu'on en tire. Ainsi, il s'avère indispensable, pour l'effectivité de l'évaluation sensible au genre, de privilégier la désagrégation des données afin de disposer des moyens d'analyse différenciée selon le sexe d'une part et comparative des situations des femmes et des hommes d'autre part.

3.1. Enjeux et défis de la participation équitable des parties prenantes dans l'évaluation sensible au genre

L'identification et la participation équitable des femmes et des hommes, de différentes catégories, de même que celles des groupes vulnérables, des détenteurs d'obligations, des ayants droits selon le sexe et des autres parties prenantes à une évaluation contribue à la création de conditions d'appropriation effective, de promotion de la responsabilisation et d'une utilisation efficace des résultats de l'évaluation.

Le recours à l'approche genre dans un processus d'évaluation permet de diversifier les points de vue évaluative puisque les femmes et les hommes, de par les réalités du milieu et bien d'autres éléments contextuels, peuvent avoir et faire valoir des perceptions différentes. Par ailleurs, du fait de leurs conditions, statuts, rôles et responsabilités, les femmes et les hommes peuvent avoir des aspirations et besoins différents, que les interventions doivent cerner et prendre en compte d'une part et qui devront être appréciés au terme de la mise en œuvre.

La sensibilité genre des parties prenantes est déterminante pour la prise en compte des problématiques de genre dans une évaluation. A défaut de pouvoir déterminer le degré de sensibilité aux questions de genre des parties prenantes et/ou de porter des choix sur des femmes étant donné qu'on a aucune emprise sur les personnes désignées, il est indiqué de profiter de l'intégration de cette dimension dans les termes de référence pour partager les préoccupations y afférentes.

Aussi est-il nécessaire, lors de l'identification des parties prenantes de premier plan, de considérer, au titre des bénéficiaires selon une démarche fondée sur l'équité, les femmes et les hommes. Sous cet angle, il sera question de ne pas considérer, systématiquement, les femmes dans la catégorie des groupes les plus défavorisés. A cet effet, il faut envisager d'utiliser l'approche comparative entre les sexes de manière à déterminer les questions de genre selon des modalités orientées sur l'équité et l'égalité de genre.

Ainsi, à l'évaluation ex-ante comme ex-post, les différents points de vue des femmes et des hommes doivent être considérés dans les bases d'analyse et les choix de priorité ou être appréciés lors des évaluations en fin d'intervention. Pour saisir de telles réalités, l'évaluation sensible au genre peut faire valoir les supports méthodologiques proposés par les différentes approches participatives. Dans ce cadre, il sera question de s'assurer de l'existence minimale de possibilité de différenciation des données selon le sexe et d'établissement de comparaison des femmes et des hommes dans l'optique d'une analyse différenciée selon le sexe.

Conséquemment, les différentes parties prenantes devront s'engager ou être amenées, dès le début des processus d'évaluation à prendre en compte la nécessité de considérer les femmes et les hommes tout au long des différentes étapes. Pour cela, des actions de renforcement des capacités, fussent-elles limitées, pourraient être réalisées, au début du processus d'évaluation. Cela pourrait aider à l'établissement d'une dynamique d'efforts soutenus en faveur de la prise en compte du genre dans le processus d'évaluation.

3.2. Sensibilité genre des termes de référence

3.2.1. Sensibilité genre des éléments relatifs au contexte de l'évaluation

Les Termes de Référence de l'Évaluation sont d'une importance cruciale dans la préparation de celle-ci. Décrivant les raisons qui motivent la réalisation de l'évaluation, à travers l'énoncé des buts et objectifs et mettant en exergue le champ d'application et les modalités de réalisation ainsi que les périodes de déroulement des activités, les termes de référence doivent mentionner les préoccupations relatives aux problématiques de genre en termes d'élément à considérer (ex-ante) ou à apprécier (ex-post).

L'effectivité de la sensibilité genre d'un processus d'évaluation des interventions est intrinsèquement fonction de l'insertion, aux différents niveaux des termes de référence, des attentes en termes de considération des femmes et des hommes et de la mention explicite des orientations méthodologiques dans ce sens.

Dès l'énoncé des éléments contextuels qui doivent faire référence aux facteurs d'influence à considérer, il sera question, fut-il sommairement, de faire mention à la dimension genre et aux principales questions de genre nécessaires d'être considérées relativement au secteur donné. Il y va de la sensibilité genre des questions évaluatives, de l'envergure, des approches et méthodes à privilégier.

3.2.2. Sensibilité genre des objectifs de l'évaluation

Le second point de départ, déterminant pour la sensibilité genre de l'évaluation, est constitué par les objectifs. Formulés de manière à être en adéquation avec la justification de l'intervention, les objectifs doivent laisser transparaître les préoccupations et implications en termes de prise en compte des questions de genre dans le cadre de l'évaluation ex-ante ou d'appréciation des performances en la matière pour ce qui est de l'évaluation ex-post. Ainsi, les objectifs sont à formuler de manière à mettre en exergue la dimension genre et les droits humains en tant qu'éléments des réalisations attendues ou aspects à prendre en compte dans les critères d'évaluation selon lesquels le programme ou l'intervention sera évalué.

3.2.3. Sensibilité genre des critères d'évaluation tenant compte des sexospécificités

Les critères d'évaluation, normes selon lesquelles les jugements d'évaluation sont établis s'inscrivent en droite ligne avec ceux du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) qui reposent sur les principaux textes internationaux en matière d'égalité des sexes et des droits humains. Dans tous les cas, il est question de s'assurer de la prise en compte du genre dans les

critères standards à considérer, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact de même que l'égalité entre les sexes qui doit être comme indiqué précédemment.

Dans ce sens, on pourrait, au regard des engagements du pays en matière de droits des femmes et de promotion de l'égalité, faire recours aux dimensions évaluatives ci-après :

- Pertinence de l'intervention et son adéquation avec les conventions et accords internationaux portant sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dont notamment la CEDEF ;
- Efficacité et Efficience de l'intervention relativement aux capacités à réaliser les résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au regard des options de priorités définies de l'intervention en question ;
- Viabilité de l'intervention en termes d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes de manière durable.
- Niveau d'effets et impacts différenciés selon le sexe et potentiel de l'intervention à concourir à la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
- Adéquation des modalités utilisées dans l'intervention au regard des principes de l'approche droits humains et d'égalité entre les sexes ;
- Intégration, dans les produits de l'évaluation, d'éléments d'enseignement relatifs aux perspectives d'égalité entre les sexes et de droits humains dans le cadre de l'intervention considérée.

Nécessaire de faire référence aux instruments juridiques en engagements relatifs aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes pour savoir introduire une sensibilité genre dans les supports et contenus des processus d'évaluation

Toutefois, il est de pratique, de considérer, comme critère séparé, l'égalité entre les sexes et les droits humains. La sélection des critères d'évaluation étant fonction des spécificités de chaque évaluation, des dispositions spécifiques devront être mentionnées pour tenir compte du genre, ceci selon le contexte et les caractéristiques de l'intervention en question.

3.2.4. Sensibilité genre des questions clés d'une évaluation d'intervention

La sensibilité genre des questions clés à utiliser est une exigence pour garantir l'effectivité d'une évaluation sensible au genre. Ceci contribuera, du fait des considérations précédentes, à une mise en adéquation des questions rendues sensibles au genre avec les éléments de contexte et de justification, les objectifs, et les critères d'évaluation. Les questions clés, énoncées dans les termes de référence, qui serviront de base pour l'élaboration détaillée du questionnement doivent mentionner clairement les aspects de genre à considérer comme éléments du cahier des charges et Manuel pour les équipes d'évaluateurs de la conception de l'évaluation à la collecte et l'analyse des données.

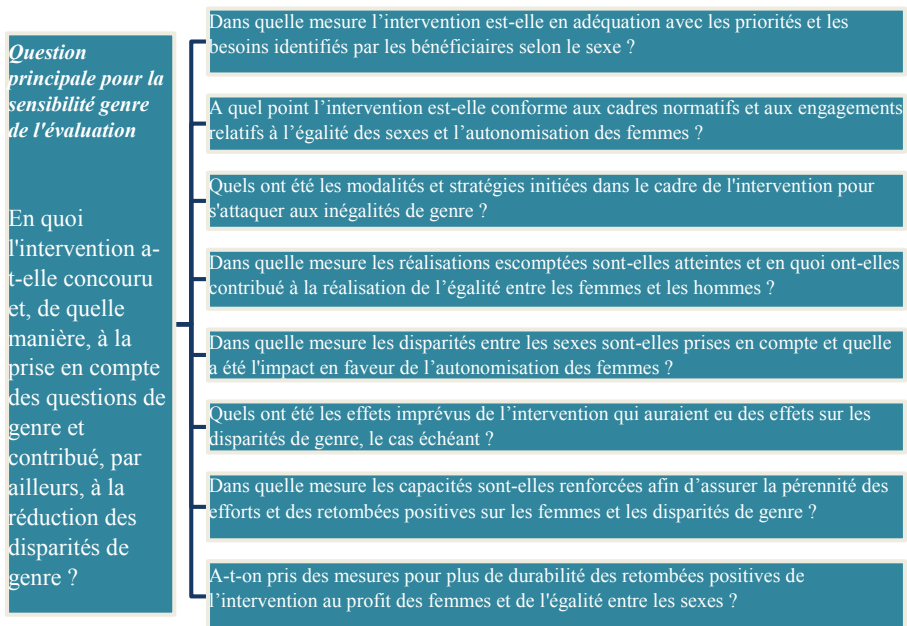
La formulation des questions évaluatives est une séquence déterminante pour assurer la sensibilité genre d'un exercice d'évaluation.

Quel que soit le type d'évaluation en question, évaluation des intentions, l'évaluation de l'effort consenti (nature de l'intervention, ressources, activités, extrants), l'évaluation de la mise en œuvre, l'évaluation des effets et impacts, les questions évaluatives doivent être orientées et formulées, autant que possible, de manière à offrir les possibilités de désagrégation des données et d'analyse différenciées selon le sexe. Ceci doit être envisagé de manière à disposer de base d'appréciation des effets et impacts des interventions sur les femmes et les hommes respectivement et pour l'ensemble.

Ainsi, il sera question d'inclure, pour les exigences de sensibilité genre, dans les questions d'évaluation des dimensions permettant de disposer de moyens d'appréciation relatifs aux réalisations et impacts de l'intervention en termes d'égalité entre les sexes et de droits humains tenant compte des sexospécificités. Aussi serait-il question de mettre en exergue les dimensions sensibles au genre et droits humains considérées lors de la planification, du suivi et la mise en œuvre de l'intervention. Au demeurant, il est nécessaire de formuler les questions de manière à cerner, selon des modalités appropriées, les effets et impacts des interventions en termes d'égalité entre les sexes et droits humains, quel que soit la nature et l'orientation ou les intentions initiales ou effectives de l'intervention.

Il est important de noter, à ce niveau, la nécessité d'amener les parties prenantes à s'accorder sur les questions évaluatives destinées à favoriser la sensibilité genre de l'évaluation. Dans ce cadre, le responsable de l'évaluation doit accorder une attention particulière à la nécessité de favoriser l'adhésion des parties prenantes aux questions de genre à prendre en compte et plus particulièrement aux aspects relatifs à l'égalité entre les sexes. A titre d'exemple, les questions ci-après qui doivent être articulées aux critères d'évaluation classiques, peuvent servir d'exemple.

- ***Questions principales pour la sensibilité genre de l'évaluation***



• *Types de questions sensibles au genre relatives aux critères d'évaluation*

Composante et critères d'évaluation	Exemples de questions utilisables pour une évaluation sensible au genre ou grille de contrôle
<i>Questions relatives au schéma de planification (logique d'intervention et chaînes de résultats)</i>	
Pertinence de la raison d'être	- Quels sont les problèmes de développement justifiant l'intervention ? - En quoi les problèmes identifiés concernent-ils les femmes et les hommes ? - Les problèmes identifiés affectent-ils les femmes et les hommes de la même manière ? - L'intervention a-t-elle été conçue de manière à s'attaquer aux disparités de genre ? - Telle que formulée, l'intervention n'aurait-elle pas besoin de prévoir des mesures destinées à améliorer spécifiquement et sur une base d'équité, les situations respectives des femmes et des hommes ? - Les cadres de référence considérés pour justifier l'intervention ont-ils pris en considération les engagements en matière d'égalité entre les sexes et les droits des femmes ? - Les facteurs d'influence sociale favorisés par l'intervention n'ont-elles pas engendré des contraintes négatives sur les femmes ?
Pertinence des cibles de l'intervention	- Quelles sont les cibles de l'intervention ? les femmes et les hommes sont-ils considérés séparément, ou ensemble sans considération des sexes/spécificités ? - Quelle est la situation précise que l'on souhaite modifier directement par l'intervention ? pour les femmes et les hommes respectivement ? - A-t-on prévu d'établir le profil de disparités entre les femmes et les hommes et d'envisager la réduction des écarts entre les sexes ? - Quelle est la variable d'intervention ? considère-t-on la variable sexe comme un élément important pour la détermination des cibles ? - Quelle est la chaîne de causes à effets considérée liée à la situation à modifier ? - L'analyse causale envisagée permettra-t-elle de déterminer et de permettre l'appréciation des problèmes de manière différenciée selon le sexe et globalement ? - Quelle clientèle est visée par cette intervention ? les femmes ont-elles été considérées comme cibles séparément ou prises en compte dans une approche globale ? - Les perspectives de changement privilégiées par l'intervention ont-elles été orientées de manière à modifier les comportements, attitudes et pratiques des bénéficiaires selon le sexe ? - De quelle manière l'intervention a-t-elle eu des effets sur les femmes comparativement aux hommes ? et de quelle manière et envergure en termes de quantité et qualité ? - Les changements souhaités ont-ils eu des effets sur les disparités de genre ? - Les groupes défavorisés selon le sexe sont-ils concernés par l'intervention ?

Composante et critères d'évaluation	Exemples de questions utilisables pour une évaluation sensible au genre ou grille de contrôle
Objectifs de l'intervention	- Quel est l'objectif escompté ? A-t-il été formulé de manière à faire apparaître les perspectives développementales selon le sexe ? - Quelle situation finale désire-t-on obtenir au terme de l'intervention ? pour les femmes et les hommes respectivement ? - Quel est l'état souhaité de la cible de l'intervention ? A-t-il été question de cibler les femmes et les hommes individuellement ? ou globalement ? - Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec les besoins et intérêts prioritaires selon le sexe ? - Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec les besoins et intérêts prioritaires des groupes défavorisés, respectivement selon le sexe ? - Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec la réduction des iniquités entre les groupes les plus aisés et les groupes les plus défavorisés ? Les hypothèses sous-tendant la logique d'intervention et la chaîne de résultats ont-elles pris en compte les enjeux de genre liés à l'intervention ? L'analyse des risques liés à la probabilité de réalisation des résultats a-t-elle pris en compte les facteurs d'influence liés aux relations et rapports de genre ? Les mesures d'atténuation envisagées avaient-elles intégré les facteurs sociaux liés aux questions de genre ?
Questions relatives au rendement de l'intervention (extrants-effets-impacts)	
Efficience des ressources mobilisées	- Quelles sont les ressources financières, humaines et matérielles consenties à l'atteinte des objectifs de l'intervention ? - Les modalités et critères d'allocation des ressources avaient-ils été définis de manière à envisager une prise en charge les sexospécificités ? les disparités entre les sexes ? - Quelle a été la part des ressources ayant concouru à la réalisation d'activités au profit des femmes ? des hommes ? - L'intervention a-t-elle été réalisée de la manière la plus appropriée pour atteindre les résultats visés en termes d'équité selon le sexe et autres variables ? - Les ressources mobilisées au profit des femmes avaient-elles été proportionnelles aux moyens requis pour prendre en compte les disparités entre les femmes et les hommes ?
Cohérence des activités de production	- En quoi les ressources mobilisées ont-elles concouru au bien-être des cibles selon le sexe ? - Quelles étaient les bases pertinentes établies pour garder le lien logique entre la raison d'être de l'intervention, la cible selon le sexe, les objectifs et le choix des moyens alloués ? - Tenant compte de la nature des liens considérés, la cohérence entre les activités et le mandat de l'intervention a-t-elle été établie en considération des enjeux de genre ?

Composante et critères d'évaluation	Exemples de questions utilisables pour une évaluation sensible au genre ou grille de contrôle
Cohérence de la mise en œuvre	- Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de l'intervention ? particulièrement en direction des femmes ? - Le contexte de mise en œuvre a-t-il favorisé la prise en compte des facteurs d'influence des situations de genre dans la réalisation des actions planifiées ? de quelle manière ? - Quels sont les aspects qui étaient à considérer lors de la conception de l'intervention pour s'assurer de l'obtention des résultats attendus dans le contexte spécifique de mise en œuvre ? avait-on envisagé ou pris en compte une perspective d'intervention qui tient compte des disparités de genre ? - Avait-on pris en compte, dans les facteurs internes ou externes, les facteurs d'influence liés aux relations de genre entre femme et hommes ? - Quelles sont les forces et les faiblesses de l'intervention relativement aux sexospécificités femme-homme et questions de genre ? - L'analyse des points forts et faibles, faite aux divers niveaux de mise en œuvre de l'intervention avait-il pris en compte les femmes ?
Impacts	- Quel est l'impact brut de l'intervention selon le sexe ? - Quelle est l'évolution naturelle de la situation des cibles selon le sexe croisé à d'autres variables ? - Quel est l'impact net de l'intervention selon le sexe croisé à d'autres variables ? - Quel est l'impact net de l'intervention sur les groupes les plus défavorisés tenant compte des sexospécificités femme - homme ? - Comment les résultats affectent-ils les droits et les responsabilités des individus selon le sexe, globalement et en considération des ayants droit les plus défavorisés selon le sexe ? - Dans quelle mesure les résultats ont-ils contribué à réduire les disparités entre les plus aisés et les groupes les plus défavorisés, ceci de manière différenciée selon le sexe ? - Quels facteurs externes à l'intervention ont-ils influencé la situation des cibles selon le sexe et autres variables ? - Avait-on établi une théorie de changement ayant suggéré des facteurs externes et des impacts possibles selon le sexe ? Ces derniers avaient-ils été pris en compte de manière différenciée ou comparative selon le sexe ou étaient-ils globalisés ?
Efficacité	- Quelle est la situation des cibles selon le sexe après intervention au regard de la situation souhaitée et des situations de référence des femmes et des hommes dans le domaine considéré ? - L'intervention a-t-elle permis d'obtenir des résultats satisfaisants selon le sexe ? - Quelle a été la part respective des femmes et des hommes dans les résultats enregistrés ? - Les résultats obtenus ont-ils permis une réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ?

Composante et critères d'évaluation	Exemples de questions utilisables pour une évaluation sensible au genre ou grille de contrôle
	- Au cas où des mesures d'équité selon le sexe et autres variables avaient été prises, ces dernières ont-elles concouru à réduire les disparités entre les sexes ?
Efficiences du rendement	- Quelle a été le rendement et les performances de l'intervention selon le sexe ? - Quel est le ratio impacts nets/moyens selon le sexe ? le ratio avantages-coûts selon le sexe ? - Les impacts et les ressources de l'intervention sont-ils été envisagés dans le temps selon des modalités prenant en compte les disparités entre les sexes et la nécessité de réalisation des droits des femmes ? - Les impacts sur diverses cibles prévues et non prévues, selon le sexe, s'expriment-ils dans les unités comparables ? - Les diverses ressources s'expriment-elles également dans des unités comparables ? - Disposait-on de l'expertise requise pour estimer et prendre en charge les intérêts respectifs des femmes et des hommes selon des méthodologies adaptées à l'approche genre ?
Efficiences en termes de valeur	- Quelle a été la pertinence du problème de développement selon les sexes/séparément et selon le rendement observé des ressources en fonction des allocations différenciées selon le sexe ? - Quel a été le rendement selon le sexe de l'intervention par rapport aux inégalités de genre ? - Le rendement de l'intervention a-t-il concerné les femmes et contribué à la réduction des disparités entre les sexes ?
Gouvernance	- Le mode de gouvernance et la gestion des activités de mise en œuvre de l'intervention avaient-ils intégré des modalités destinées à prendre en compte les principes d'équité et d'égalité de genre ? - Les dispositifs de gestion, de suivi et d'évaluation des activités de l'intervention avaient-ils intégré et mis à profit des outils pour la prise en compte des questions de genre ? - Les méthodes de gestion ont-elles permis d'assurer les effets escomptés de l'intervention en matière d'équité et d'égalité de genre ?
Système d'information	- Le dispositif de suivi et d'évaluation a-t-il été conçu de manière à permettre une collecte et une analyse des données de manière différenciée selon le sexe ? - L'information obtenue du dispositif de suivi a-t-elle été produite de manière à apprécier le rendement de l'intervention selon le sexe ? - L'information produite permet-elle de mener des analyses des cibles différenciées selon le sexe de l'intervention ? - L'information différenciée selon le sexe des cibles collectées a-t-elle été utilisée pour rendre compte des progrès en matière de réduction des inégalités entre les sexes relativement à l'intervention ?

Composante et critères d'évaluation	Exemples de questions utilisables pour une évaluation sensible au genre ou grille de contrôle
	- Les rapports produits pour rendre compte du rendement de l'intervention ont-ils été élaborés de manière à rendre compte des effets et impacts de l'intervention en matière de promotion de la femme et de réduction des inégalités entre les sexes ? - Les femmes et leurs organisations ont-elles eu accès à l'information produite relative à l'intervention ?
Appropriation	- Les parties prenantes ont-elles été associées à la réflexion et à l'action selon le sexe ? - Les modalités d'implication des parties prenantes ont-elles été conçues de manière à associer les femmes ? - Les femmes ont-elles été associées à la réflexion et à l'action séparément des hommes ? - Les femmes se sont-elles senties concernées par les effets et impacts de l'intervention ? Ont-elles jugé ces derniers acceptables ou insuffisants ? - Les modalités de capitalisation et pérennisation par les bénéficiaires ont-elles été envisagées et menées de manière à toucher les cibles de l'intervention selon le sexe ?

3.2.5. Sensibilité genre du champ de l'évaluation

Le champ de l'évaluation, cadre d'application des critères et questions évaluatives doit être considéré au regard des réalités et éléments contextuels. A propos, il est à préciser, quel que soit le domaine de l'intervention, que les problématiques de genre sont à analyser et prendre en compte dans la description du champ à couvrir. Les éléments à prendre en compte, au titre du champ de l'évaluation étant la période considérée et le cadre temporel, l'envergure géographique et les aspects thématiques à couvrir, des dispositions doivent être prises pour s'assurer de la disponibilité des femmes qui sont souvent exposées à de multiples contraintes qui peuvent limiter leur apport à l'exercice d'évaluation. De même, il est important de s'assurer que les thématiques à prendre en compte intègrent les questions de genre.

3.3. Sensibilité genre des modèles d'évaluation

Une des caractéristiques essentielles d'une évaluation sensible au genre réside dans la manière de prévoir et de mener le processus selon des méthodes permettant d'intégrer les principes d'égalité des sexes et des droits humains. Pour cela, le chargé d'évaluation, qui n'a pas besoin d'être un spécialiste de modèles ou méthodes d'évaluation utilisées dans le cadre d'une évaluation sensible au genre, doit s'assurer de la capacité, d'au moins, un des membres de l'équipe devant réaliser l'évaluation à fournir l'expertise requise dans le domaine. Toutefois, le cadre de référence du processus devrait annoncer voire définir, dès la réflexion préliminaire et dans le cahier de charge, les considérations relatives à la sensibilité genre des modèles d'évaluation à utiliser.

Le modèle d'évaluation, qui dépend du contexte, des objectifs et des questions clés de l'évaluation et de la nature des informations accessibles ou susceptibles d'être produits, tels que les indicateurs cibles et de référence, peut être formatif (prospectif), sommatif (rétrospectif) et à posteriori (comprenant les évaluations d'impact), entre autres. Dans tous les cas, le modèle doit promouvoir l'inclusion et la participation des ayants droit selon le sexe en adoptant des approches méthodologiques sensibles à l'égalité des sexes et aux droits humains.

L'évaluation sensible au genre a l'avantage d'appliquer des méthodes combinées (méthodes de collecte quantitative et qualitative des données différenciées selon le sexe et des approches analytiques fondées sur une démarche comparative entre les sexes). Ce qui permet de tenir compte de la complexité des relations entre les femmes et les hommes et de veiller à ce que les processus participatifs et inclusifs prennent en compte les facteurs socioculturelles qui sont souvent en défaveur des femmes du fait des relations et rapports de genre.

Les méthodes d'évaluation sensibles au genre :

- Offrent des possibilités de recourir aux cadres d'analyse genre développés pour la prise en compte du genre comme le cadre analytique de Harvard, cadre de planification utilisant les outils de la gestion axée sur les résultats sensibles au genre, cadre des relations sociales, cadre de l'autonomisation des femmes)
- Offrent des opportunités de valoir les argumentaires positifs qui soutiennent la théorie féministes et les méthodologies de questionnement différencié selon les sexes dans interventions ;
- Sont appropriées et pertinentes aussi bien pour les femmes que les hommes ;
- Permettent de faire valoir et utiliser les outils des méthodes participatives sensibles au genre ;
- Offrent des possibilités d'utilisation et de garantie de la collecte de données désagrégées selon les sexes ;
- Permettent de comprendre, selon le sexe, les contraintes et les défis à prendre en compte par l'intervention ;
- Permettent de tenir compte des éléments du contexte selon des modalités différenciant les situations respectives des femmes et des hommes et déterminant les rôles socialement assignés aux hommes et aux femmes ainsi que les relations de genre.
- Sont sensibles au contexte et à la culture

3.4. Sensibilité genre des profils des équipes d'évaluation

Les termes de référence constituant la base à mettre à profit pour la constitution des équipes d'évaluateurs, il est important d'y intégrer le profil de ressources humaines devant assurer la prise en charge des questions de genre pour la garantie d'une sensibilité genre de l'évaluation. Dans ce sens, la définition de profil de l'équipe devra intégrer, convenablement, les exigences en matière de connaissance générale et spécifiques des méthodologies d'évaluation sensible au genre, de connaissance des méthodologies recommandées en la matière et d'aptitude à rédiger des rapports susceptibles de rendre compte de l'état des questions de genre dans l'intervention évaluée.

A défaut de disposer de spécialiste en approche genre, l'équipe pourrait recourir à des appuis ponctuels de personnes ressources et à des outils techniques suffisamment élaborés pour permettre de tenir compte des aspects de genre dans l'évaluation concernée. Dans ce cadre, la définition des termes de référence pourrait mettre à profit les éléments ci-dessous qui font mention d'éléments de profil requis pour la prise en compte du genre dans l'équipe.

Dans ce sens, les aptitudes et compétences des personnes ressources chargées d'assurer la prise en compte des questions de genre dans l'évaluation pourraient s'inspirer des points ci-après :

- Disposer d'expérience générale et thématique en matière d'évaluation sensible au genre

- Avoir une bonne connaissance et expérience dans l'application des méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives privilégiant la collecte de données selon le sexe et l'analyse comparative selon le sexe ou analyse genre et développement ;
- Disposer d'expérience des approches d'analyse sensibles au genre basée sur l'approche droits humains ;
- Disposer de capacités à concevoir et administrer des outils méthodologiques multicritères basés sur l'approche genre ;
- Disposer de capacités à communiquer et inter agir, individuellement et en équipe avec les composantes des communautés en particulier des femmes ;
- Une solide expérience dans la conception et l'administration des évaluations
- Compétences dans l'analyse de données
- Maîtriser les langues locales pour la communication avec les différents groupes en particulier avec les femmes notamment analphabètes.

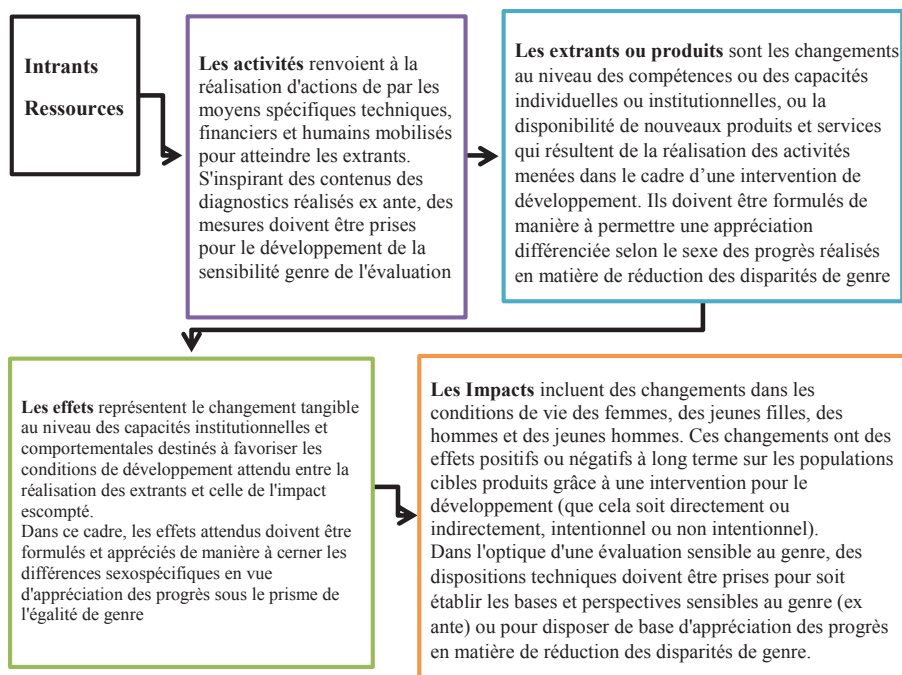
3.5. Sensibilité genre de l'évaluation dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats

3.5.1. Sensibilité genre des éléments et supports techniques globaux

L'évaluation, un élément essentiel de la gestion axée sur les résultats (GAR), est une approche stratégique qui constitue également une des modalités fondamentales sur lesquelles reposent les programmes. Elle contribue à garantir la responsabilisation des chargés de programmes en déterminant les processus et les contenus destinés à faire ressortir les résultats et œuvrer pour leur réalisation. Dans l'optique de la gestion axée sur les résultats, l'évaluation s'inscrit, entre autres, en tant que modalité technique, sur la recherche de données indispensables destinées à servir de base pour la prise de décision, l'apprentissage et la responsabilisation. Ainsi, l'évaluation sensible au genre s'inscrit dans les conditions de formulation (ex-ante) ou d'appréciation (ex-post) des différents éléments de la chaîne de résultats ci-après établis, selon des liens de causalité suffisamment articulés aux facteurs explicatifs et aux perspectives de développement projetées.



Ainsi, l'évaluation sensible au genre, fondée sur une approche de gestion axée sur les résultats suppose une considération de la nécessité d'assurer un niveau de prise en compte du genre dans chacun des éléments constitutifs de la chaîne de résultats comme indiqué ci-après :



3.5.2. Sensibilité genre du cadre logique dans l'évaluation d'une intervention

Le modèle logique, appelé plus couramment cadre logique, est le champ d'application et de développement, par excellence, de la sensibilité genre. Jadis portant sur la logique d'intervention et actuellement centré sur les éléments de la chaîne de résultats, à savoir les extrants ou produits, les effets et impacts et les indicateurs objectivement vérifiables et leurs cibles qui s'y rattachent, il contient l'essentiel des déterminants des interventions.

Conditions de développement de la sensibilité genre du cadre logique et évaluation des interventions	Chaines de résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Risques
	Impact			
	Effet			
	Extrant			
Les différentes catégories de résultats et des indicateurs qui s'y rattachent doivent intégrer des préoccupations de sexospécificités. A défaut, il ne sera point possible de garantir une sensibilité genre de l'évaluation. Pour cela, il sera nécessaire d'introduire dans l'intitulé des résultats et des indicateurs, des mentions relatives au sexe. Ce qui obligerait tout autant le chargé du programme, les responsables de suivi ou les évaluateurs ex-ante ou ex-post à collecter des données différenciées selon le sexe. Il devrait en être de même				

	pour l'appréciation du niveau de satisfaction des différentes catégories de cibles.
Quelle que soit la nature de l'intervention, simple ou complexe, on devra s'assurer, pour les besoins d'analyse de la collecte de données, que les problématiques de genre soient intégrées et considérées, de manière transversale, comme étant des préoccupations majeures du fait peuvent conditionner la qualité des performances lorsqu'il est question de tenir compte du genre. Il est à rappeler que le caractère systémique de l'approche genre et développement offre des possibilités d'analyse multi variables du fait de la possibilité de croiser la variable sexe avec bien d'autres comme l'âge, le statut social ou socio professionnel, le milieu de résidence, le niveau d'instruction.	

Ainsi, c'est au niveau de ces différents éléments, déterminants pour les performances attendues des interventions, qu'on doit établir et renforcer le développement de la sensibilité de l'évaluation. Dans le cadre de l'évaluation ex-ante, il s'agira de s'assurer que, de l'analyse des problèmes à la formulation des indicateurs, les questions de genre avaient été prises en compte et traduites en perspective de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Dans ce sens, on devra apprécier, également, le degré de sensibilité genre des mesures privilégiées en termes d'équité et de perspective genre.

Le référentiel d'évaluation - constitué par la description des éléments de la théorie du changement matérialisée par les éléments de la chaîne de résultats, les questions d'évaluation, les indicateurs et la stratégie d'évaluation - doit, au moyen et à travers ces différents éléments, faire ressortir le niveau de sensibilité genre du processus ainsi que des modalités et outils qui seront privilégiés. Dans ce cadre, l'équipe d'évaluation comprenant, probablement, un(e) spécialiste genre, ce(tte) demi(ère)er devra veiller à l'effectivité de moyen d'appréciation de prise en compte des éléments nécessaires en termes de données différenciées selon le sexe, de sexesopécificités et de questions de genre.

A l'inverse et en cas d'évaluation ex-post, il s'agit, au moyen de questions suffisamment orientées sur les sexesopécificités, d'apprécier les performances en matière de prise en compte des besoins et intérêts respectifs des femmes et des hommes, et de vérifier les progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

A propos, les contextes, normes et réalités sociaux induisant des statuts, positions, rôles et responsabilités qui établissent les constructions sociales ne favorisant pas l'égal accès des femmes et des hommes à l'information produite lors des interventions de développement, des dispositions particulières doivent être prises pour favoriser l'accès équitables aux canaux de communication mis en place pour la dissémination des résultats obtenus. A cet effet, on devra s'assurer que les contenus et canaux utilisés sont techniquement accessibles aux femmes tenant compte du niveau d'analphabétisme plus marqué souvent chez elle.

3.5.3. Sensibilité genre des cadres de mesure des performances des interventions

Chaines de résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeurs de référence	Cibles des indicateurs selon les années			Moyens et modalités de calcul des indicateurs	Responsables
			An1	An2	An3		
Impact							
Effet							
Extrant							

Le cadre de mesure des performances, ci-dessus schématisé, est à l'image du cadre logique quant à l'évaluation sensible au genre. Pour cela, partant des éléments qui le composent, tirés pour l'essentiel du cadre logique, l'évaluation sensible au genre requiert, en processus ex-ante, une considération des questions de genre dans les différents éléments constitutifs de la chaîne de résultats de l'intervention et des indicateurs y relatifs.

A l'opposée, en évaluation ex-post, se basant sur les éléments du cadre logique, il sera question d'intégrer, dès les termes de référence et plus particulièrement dans le questionnement de base et détaillé, des préoccupations permettant de disposer de données différenciées selon le sexe suffisamment élaborées pour permettre de vérifier le niveau et la qualité des effets d'impact de l'intervention sur les femmes et les hommes

3.6. Prise en compte des questions de genre dans la collecte des données

Les méthodes de collecte des données et la qualité de leur appréciation conditionnant les angles et éléments d'appréciation, la méthodologie choisie pour analyser et tirer des jugements évaluatifs des résultats doit recourir aux outils de l'approche genre. Ces derniers, conçus pour être centrés sur une démarche comparative des indicateurs sexospécifiques permettent de réunir des données sur les femmes et les hommes respectivement. Ils permettent de réunir les éléments de base pour l'établissement de profils différenciés et mener des analyses comparatives selon le sexe.

Ainsi, les méthodes de collecte de données et d'analyse, enquête par questionnaire, entretiens semi structurés individuels, groupes de discussion, observation, visite de site doivent être sélectionnées de manière à réunir les conditions de traitement des questions d'égalité entre les sexes et des questions de droits humains.

Au-delà des supports présentés sous forme de questionnaires et guides d'entretien, on pourrait recourir aussi, pour des évaluations sensibles au genre à des cadres d'analyse-genre permettant de questionner, selon l'approche systémique, les facteurs liés au genre dans le contexte de l'intervention. Ce qui pourrait, à terme, se traduire par des analyses destinées à offrir des possibilités de repérage d'éléments de promotion de l'égalité entre les sexes et de disposer ainsi d'une analyse des mécanismes de contrôle politique et social pouvant favoriser l'égalité entre les sexes.

Une telle approche technique garantirait la possibilité de faire des analyses des données collectées centrées sur :

- l'évaluation du niveau de détermination des points d'intervention ayant guidé le recours aux conventions internationales et régionales et cadres normatifs en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes
- la comparaison des données collectées avec les informations déjà disponibles sur la situation des droits humains et l'état de parité dans différents domaines et au sein de la communauté, à l'échelle de l'envergure du champ de l'évaluation ;
- l'intégration dans l'analyse du contexte, des relations et rapports humains et des dynamiques de pouvoir entre les femmes et les hommes, entre autres ;
- l'appréciation des mécanismes et facteurs susceptibles d'engendrer des inégalités entre les femmes et les hommes, filles et garçons ;
- l'appréciation du niveau de participation et d'inclusion des ayants droit selon le sexe ;

- l'effectivité de la triangulation des sources et types de données et d'informations pour l'identification des similitudes et des différences entre les femmes et les hommes ;
- l'évaluation des mesures destinées à permettre l'appréciation du niveau de prise en compte des questions de genre dans l'appréciation des éléments de durabilité de l'intervention en question.

Dans tous les cas, des dispositions sont à prendre pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité des données collectées. Pour cela, les modalités de triangulation devront être menées de manière à offrir aux femmes et aux hommes, séparément et ensemble, de valider toutes les données et les constats qui en découlent. La validation peut s'effectuer lors des séances de recueil d'information sur le terrain ou au moment des séances dites de partage des constats. Dans tous les cas, on devra s'assurer, que les femmes souvent en prise avec diverses formes d'influence des hommes du fait des relations de pouvoir et de subordination, accèdent à l'information produite et disposent de possibilités de faire valoir leur perception et opinion sur les contenus de l'évaluation de l'intervention et les constats. L'effectivité de l'adhésion des femmes en dépend et peut conditionner le niveau d'appropriation des constats et recommandations.

3.7. Degré de sensibilité des contenus des rapports d'évaluation

Au terme des activités de mise en œuvre du processus d'évaluation, il est pratique de produire le rapport destiné à présenter les constats et recommandations. Le rapport dont le contenu était annoncé dans les termes de référence, devra être élaboré de manière à adresser et mettre en évidence les constats relatifs aux problématiques de genre relevés suite à l'appréciation des différents critères d'évaluation.

L'élaboration de rapports documentant suffisamment le rendement de l'intervention devra prendre en compte transversalement et autant que possible, les questions de genre telles que relevées par l'équipe d'évaluation. A cet effet et comme indiqué dans le tableau, l'équipe d'évaluation devra utiliser la grille de question de contrôle pour s'assurer du niveau de prise en compte des questions de genre dans l'évaluation et au besoin, s'efforcer à améliorer la sensibilité genre selon des modalités gardant la cohérence avec les termes de référence. A propos, il avait été indiqué que le niveau de sensibilité genre de l'évaluation était intrinsèquement lié à la préfiguration des préoccupations relatives au genre dans les termes de référence.

Ainsi, le rapport d'évaluation est la ressource la plus importante, à mettre à profit par l'équipe d'évaluateur pour situer le niveau d'intégration du genre et disposer de moyens d'affirmation de l'importance de tenir compte des femmes et s'attaquer, de manière adéquate, aux enjeux d'égalité des sexes et aux droits de l'homme. Pour cela, en plus des considérations transversales liées aux problématiques de genre dans l'évaluation, des fiches techniques pourraient être élaborées pour mettre en évidence les constats et recommandations sur les défis liés au genre.

Par ailleurs, étant données les multiples supports de communication, il est possible, en plus du rapport d'évaluation, qui constitue le livrable majeur type des évaluations sensibles au genre, de recourir à des supports sous forme de vidéos, de photographies, de récits et études de cas centrés sur les témoignages de femmes et éventuellement d'hommes pour ce qui est de l'appréciation des performances de l'intervention en termes d'effets et impacts.

Savoir mettre en évidence et rendre compte du niveau de prise en compte du genre et des progrès en matière de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes suppose des mentions spécifiques et transversales y afférentes dans le rapport d'évaluation des interventions.

Le rapport d'évaluation sensible au genre ne peut être de qualité que lorsqu'il prend en compte les éléments contextuels de genre et met en évidence le rendement en matière de genre de manière à faire la part des choses en considérant les situations de référence relatives aux relations et rapports entre les femmes et les hommes.

En plus, outre les préoccupations générales ci-dessus abordées, le rapport d'évaluation sensible au genre doit mettre en exergue comment la méthodologie d'évaluation a intégré les perspectives et les approches en matière d'égalité entre les sexes et de droits humains.

3.7.1. Liste de contrôle pour l'appréciation du niveau de sensibilité des rapports d'évaluation

Contrôle du niveau de prise en compte des questions de genre dans les rapports d'évaluation	Questions destinées au renforcement du niveau de sensibilité genre du rapport
1. Le rapport d'évaluation reflète-t-il une perspective de genre ? et en quoi ? 2. Le traitement des questions de genre dans le rapport a-t-il été fait de manière transversale ou ciblée dans un paragraphe spécifique ?	✓ Les options stratégiques et opérationnelles de l'intervention doivent-elle être ajustées pour atteindre les perspectives annoncées dans les objectifs et réaliser la chaîne de résultats en termes d'égalité des sexes et de jouissance des femmes de leurs droits ?
3. Le rapport d'évaluation comprend-il suffisamment de données ventilées par sexe pour rendre compte de l'état des progrès réalisés en matière de prise en compte des disparités entre les sexes ? 4. Les données existantes ont-elles été analysées dans une perspective genre ? transversalement ou de manière ciblée ?	✓ Quelles informations complémentaires, différenciées selon le sexe, peuvent être fournies pour renforcer l'analyse des questions de genre considérées au départ et celles des résultats obtenus ? ✓ A quel niveau devrait-on renforcer l'analyse des données selon le sexe pour mettre davantage en exergue les acquis de l'intervention en matière de réduction des disparités entre les sexes et la rentabilité des actions pour les femmes ?
5. Le rapport d'évaluation a-t-il fait mention d'obstacles à la prise en	✓ Les expériences de l'intervention en matière de promotion de l'égalité des sexes et de

Contrôle du niveau de prise en compte des questions de genre dans les rapports d'évaluation	Questions destinées au renforcement du niveau de sensibilité genre du rapport
charge des questions de genre et de participation significative des femmes et qu'est-ce qui a été retenu les surmonter ?	renforcement des droits des femmes peuvent-elles être mises davantage en exergue pour leur prise en compte dans la gestion des connaissances et l'apprentissage sur les stratégies de lutte contre les disparités de genre ?
6. Les besoins et les compétences des femmes en tant que groupes affectés par les relations de genre et facteurs d'influence sociétaux ont-ils été correctement incorporés dans les stratégies de l'intervention ?	✓ Les stratégies développées peuvent-elles être mises en exergue davantage comme bonnes pratiques utilisables pour un apprentissage institutionnel au profit des parties prenantes concernées par la promotion de l'égalité de genre ?
7. La manière de présenter les réalisations relatives aux problématiques de genre permet-elle de favoriser les discussions spécifiques sur le rendement de l'intervention en matière de genre ?	✓ Le contenu du rapport d'évaluation peut-il être renforcé par des références aux engagements juridiques internationaux en matière de droits des femmes et d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes ?
8. Les conclusions et recommandations ont-elles été formulées de manière à mettre en évidence les aspects relatifs aux questions de genre ?	✓ N'est-il pas nécessaire d'adopter des formats de présentation spécifique destinée à favoriser une plus grande focalisation sur les aspects des recommandations relatifs aux questions de genre ?

3.7.2. Sensibilité genre de la structuration et du contenu d'un rapport d'évaluation⁷

Rubriques	Contenu indicatif de rapport d'évaluation	Liste de contrôle intégrant une sensibilité genre
Résumé exécutif	Aperçu des éléments essentiels de l'évaluation et synthèse des principales conclusions et recommandations (3-4 pages au maximum).	- Qu'est ce qui est évalué ? - Pourquoi l'évaluation a-t-elle été réalisée ? - Quelles en sont les principales conclusions et recommandations tenant compte des questions de genre abordées par l'intervention ? - À qui s'adresse le rapport ? Les femmes sont-elles concernées ? - Quelles sont les limites de l'évaluation ? en termes de prise en compte des questions de genre
Introduction	- Présentation de l'intervention et du contexte dans lequel l'évaluation a eu lieu ; - Description sommaire du contexte et du cadre géographique, socio-économique, politique, environnemental, historique et sociales ;	- L'analyse du contexte de l'intervention et de l'évaluation avait-elle pris en compte les facteurs d'influence liés aux questions de genre ? - Les déterminants socioculturels des relations et rapports entre les femmes et les hommes avaient-ils été pris en compte ?

⁷ Le tableau a été inspiré d'un extrait du Manuel méthodologique national, lequel avait été obtenu d'une publication de UNICEF (2009), FIDA (2009), ACDI (2002); normes de l'UNEG pour l'Unicef.

Rubriques	Contenu indicatif de rapport d'évaluation	Liste de contrôle intégrant une sensibilité genre
	- Annonce des différents chapitres que contient le rapport.	
Description de l'intervention évaluée	- Description claire de l'objet évalué en mettant en exergue le contexte de sa mise en œuvre, sa logique d'intervention et sa nature d'intervention. - Lorsqu'il s'agit d'une politique publique, la section doit aborder les orientations de la politique, les plans stratégiques, les projets et programmes qui ont permis son opérationnalisation ; - Dans le cas d'un projet ou programme, se focaliser sur les composantes de la théorie du changement sans oublier la couverture de l'intervention et les principales hypothèses ; - Souligner si l'intervention est sensible au genre, à l'équité aux droits humains, à l'environnement etc.	- Quelles sont les origines de l'objet évalué ? Ces derniers ont-ils été formulés de manière à prendre en compte les disparités de genre et les discriminations entre les sexes ? - Quelles sont les objectifs objets de l'évaluation ? ces derniers avaient-ils pris en compte les questions de genre ? - Comment l'objet évalué a-t-il été mis en œuvre ? avait-on pris en compte des questions de genre et de quelle manière ? - Quels sont les plans, les projets et les programmes qui ont permis d'opérationnaliser l'objet évalué ? ces derniers avaient-ils pris en compte des questions de genre ? - Quels en sont les bénéficiaires ou les cibles selon le sexe ? - Quels sont les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'objet évalué ? les femmes ou leurs organisations ont-elles été considérées comme acteur ? - Combien a coûté la mise en œuvre de l'objet évalué ? et quelle a été la part qui concouru à la prise en compte de questions de genre ?
<i>NB : Dans l'optique d'une évaluation sensible au genre, il est recommandé de traiter les questions de genre de manière transversale, c'est-à-dire tout au long des différents aspects de la structure et des contenus des rapports.</i>		
Description de l'évaluation	- Présentation des objectifs de l'évaluation, du champ de l'évaluation ainsi que la méthodologie utilisée pour atteindre les résultats ; - Description de(s) modèle (s) d'évaluation, des méthodes et outils de collecte des données, l'échantillonnage utilisé et les sources de données ; - Présentation de la manière dont la méthodologie intègre les préoccupations des groupes les plus défavorisés pour tenir compte des questions de genre, de l'équité, des droits humains etc. - Présentation des limites de la démarche méthodologique, les problèmes rencontrés, et les approches de solution.	- Les objectifs et le champ de l'évaluation avaient-ils pris en compte les perspectives de réduction des inégalités de genre ? - L'appréciation des résultats avait-elle pris en compte des performances en matière d'égalité entre les sexes ? - Les modèles d'évaluation retenus permettent-ils de mettre en évidence les rendements de l'intervention en termes d'équité et d'égalité de genre ? - Les méthodes et outils de collecte de données (enquête, entretien, focus-group, etc.) ont-ils permis de collecter des données différenciées selon le sexe ? - L'analyse des données a-t-elle été menée de manière comparative entre les sexes pour établir et apprécier des disparités de genre ?

Rubriques	Contenu indicatif de rapport d'évaluation	Liste de contrôle intégrant une sensibilité genre
Résultats de l'évaluation	- Présentation des résultats clés de l'évaluation par critère et par question évaluative ainsi que les principales conclusions révélées par les données ; - Présentation des réponses de manière claire, concise et basée sur des preuves et faits vérifiables ; - Présentation des résultats clés de l'évaluation sur les groupes selon le sexe et autres catégories comme celles des plus défavorisés ; - Justification des questions évaluatives dont les réponses n'auraient pas été apportées.	- Les résultats de l'évaluation ont-elles été formulées de manière à rendre compte des acquis en matière de promotion de la femme et de réalisation en termes d'équité et d'égalité de genre - Les extrants, effets et impacts tirés de l'intervention ont-ils été appréciés de manière à permettre de cerner les progrès en matière de réduction des inégalités de genre ? - Les limites de l'évaluation ont-ils mis en exergue les facteurs ayant limité la prise en compte des questions de genre ?
<i>NB : recourir à des tableaux, des exemples, des citations, des illustrations, et graphiques pour souligner les résultats importants.</i>		
Discussion analytique	- Argumentation en termes d'explication et d'interprétation des résultats obtenus ; - Établissement du jugement de l'équipe d'évaluation ; - Présentation des enseignements de l'évaluation ainsi que des leçons apprises. Il s'agit d'identifier les succès qui devraient être consolidés ou étendus et les échecs ou mauvaises pratiques qu'il est nécessaire de changer. Mettre un accent sur les groupes les plus défavorisés.	- Les éléments de justification des résultats obtenus ont-ils intégré les aspects relatifs aux questions de genre ? - les aspects des résultats portant sur les questions de genre sont-ils suffisamment pertinents pour la généralisation des constats et enseignements en matière de promotion de la femme et d'égalité entre les sexes ? - quelles sont les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de l'intervention en termes de prise en compte des questions de genre et de performance en matière d'égalité entre les sexes ? - les résultats ont-ils pris en compte des facteurs exogènes relatifs aux éléments socioculturels ?
Conclusions	- Rappel des objectifs de l'évaluation ; - Rappel des principaux résultats de manière concise.	- Les principales conclusions de l'évaluation ont-elles été formulées de manière à rappeler les acquis en matière de prise en compte du genre ?
<i>NB : la conclusion ne doit contenir aucune nouvelle information et doit être en lien avec les sections précédentes du rapport.</i>		
Recommandations	- Présentation de façon succincte les principales recommandations réalistes et applicables dans le contexte de l'intervention évaluée ; - Déclinaison claire des recommandations avec une hiérarchisation nette des actions prioritaires et des organisations responsables. - Présentation des recommandations en faveur des groupes les plus défavorisés s'il y a lieu.	- Les recommandations concernant l'intervention ont-elles été formulées de manière à mettre en exergue les enjeux et défis de genre ? - Les perspectives annoncées et hypothèses ont-elles pris en compte le genre ?
<i>NB : Chaque recommandation devra être accompagnée d'un renvoi à la sous-section pertinente des conclusions.</i>		

Source : UNICEF (2009), FIDA (2009), ACIDI (2002) ; normes de l'UNEG pour l'Unicef.

Annexe 1 : Note technique pour le renforcement du niveau de sensibilité genre du Guide Méthodologique national d'évaluation

Le Bénin, qui s'est donné, comme objectif fondamental l'instauration d'une gouvernance publique saine et participative, accorde de plus en plus d'importance à l'évaluation qui a été érigée au rang des priorités nationales. Ainsi, l'institutionnalisation de l'évaluation au Bénin, engagée, depuis, 2007, a conduit à la mise en place d'un cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques et l'adoption en 2012 de la Politique Nationale de l'Évaluation (PNÉ) dont la mise en œuvre est coordonnée par la Primature. Au titre des actions développées on peut relever, entre autres, la production d'un guide méthodologique destiné à servir de référentiel pour mieux orienter les experts commis à l'effet de conduire des processus d'évaluation. Ledit guide vise à permettre aux praticiens de l'évaluation un parchemin et un contenu axés sur la manière de conduire des évaluations aux fins d'améliorer l'utilisation des modalités et outils techniques et, partant, la qualité des rapports produits.

Ainsi, l'option de renforcer des compétences requises pour plus d'efficacité des processus d'évaluation est engagée de manière à poursuivre l'institutionnalisation de la culture d'évaluation. A cet effet, des revues techniques périodiques sont organisées pour améliorer la qualité des approches méthodologiques et des outils techniques. C'est dans ce cadre que la présente note technique est élaborée pour réunir les éléments destinés à améliorer la sensibilité genre du guide méthodologique national d'évaluation.

Pourquoi intégrer les aspects relatifs aux questions de genre dans le guide méthodologique national d'évaluation ?

Le Bénin, qui a érigé l'égalité entre femme et homme au rang des principes fondamentaux de la Constitution, a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux de portée globale ou sectorielle. Ces derniers, en tant qu'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et devant servir de base d'actions pour favoriser la pleine jouissance des femmes de leurs droits et la promotion d'un développement fondé sur l'équité et l'égalité entre les sexes, dans tous les domaines des politiques publiques nationales et sectorielles, il apparait nécessaire voire indispensable de réunir les moyens d'appréciation des modalités techniques d'intégration des questions et d'évaluation des impacts différenciés sur les femmes et les hommes.

Rappelons-le, la ratification des nombreux instruments juridiques régionaux, continentaux et internationaux oblige le Bénin à faire l'état des lieux en termes de mise en œuvre et surtout d'impact sur les ayants droits que sont les femmes et les hommes. C'est à cet effet que le Bénin produit et soumet aux Nations Unies à New York et à la Commission des Droits de l'Homme à Genève, annuellement, le rapport sur la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

En conséquence, il est apparu nécessaire, de renforcer les moyens techniques devant permettre une amélioration du niveau de prise en compte des questions de genre dans la conduite et les outils d'évaluation des politiques publiques proposés dans le guide méthodologique national d'évaluation.

La présente note, qui s'inscrit dans le cadre des initiatives destinées à favoriser l'institutionnalisation du genre est axée sur des propositions concrètes portant sur des points d'application spécifiques du guide méthodologique national d'évaluation.

1. Dès le départ, il sera nécessaire d'insérer, dans la Fiche n°11 : « Typologie des évaluations selon la temporalité, l'objet, le mode de réalisation et les questions évaluatives », une mention spécifique destinée à mettre en exergue les aspects relatifs aux questions de genre dans les processus. Ainsi, il est recommandé d'insérer l'encadré ci-dessous au bas de ladite Fiche n°1.

Quel que soit le type d'évaluation en question, ou la limite pour chacun de différentes catégories d'évaluation, les parties prenantes doivent s'assurer, des termes de référence au rapport produit, doivent tenir compte du fait que les effets et impact des interventions peuvent ne pas être identiques. Pour cela, les évaluations ex ante, à mi-parcours, final ou ex-post doivent être envisagés de manière à pouvoir établir des jugements différenciés selon le sexe et globalement si nécessaire.

Bien noter que l'analyse comparative entre les sexes réalisée à l'évaluation ex-ante ou évaluation préliminaire permet de déterminer, au moment du diagnostic destiné à l'établissement de la situation de référence de l'intervention, les disparités de genre à considérer lors de l'étape d'identification et d'analyse des problèmes de manière sexospécifiques, ceci, pour en tenir compte lors de la formulation des objectifs et de la chaîne de résultats.

Une telle démarche permet de disposer d'indicateurs de référence et ultimement d'indicateurs objectivement vérifiables et des cibles sensibles au genre. Lesquels sont utilisables pour ces différents types d'évaluation.

2. Relativement à la typologie par questions évaluatives, le questionnement, à poser selon les différents critères d'évaluation, doit être formulé de manière à réunir les conditions d'une différenciation fondée sur le sexe qu'on peut croiser avec d'autres variables pour les besoins d'affinement des analyses à mener. Ainsi, il doit être clairement mentionné, sous forme de point d'attention ou d'encadré ce qui suit :

NB : Le recours à l'approche de désagrégation des bénéficiaires selon différentes catégories, nécessite l'utilisation d'approches et d'outils adaptés. Pour ce qui est de l'approche d'évaluation soucieuse de l'intégration des questions de genre (disparités – discriminations et oppression, trois dimensions majeures des problématiques des rapports femme et homme), l'équipe d'évaluation doit recourir à la démarche d'analyse comparative femme-homme, appelée aussi approche genre. Celle-ci propose des outils permettant de collecter des données différenciées selon le sexe qui peut être croisé avec d'autres variables pertinentes dépendamment des objets d'études et perspectives d'analyse.

3. L'intégration de préoccupations devant garantir le développement d'une sensibilité genre des processus d'évaluation doit être une préoccupation majeure lors de la planification de la commande de l'évaluation. En conséquence, le contenu de la Fiche n°2 relative aux importantes étapes de planification d'une évaluation doit clairement mentionner, sous forme de point d'attention ou d'encadré ce qui suit :

NB : Les évaluations dont il est question, dans la présent guide sont destinées à apprécier des interventions destinées à améliorer la situation de la population qui n'est composée que de femmes et d'homme. En conséquence, les évaluations doivent tenir compte, comme impératif de

la possibilité de rendre compte des situations respectives, en termes d'effets et impacts sur ces deux catégories de bénéficiaires. En conséquence, l'évaluation, quel que soit le type en question, doit être sensible au genre.

La sensibilité genre d'un exercice d'évaluation ne peut être garantie qu'à la condition de prévoir, à l'étape de sa planification, la mention explicite de la nécessité de tenir compte des questions de genre. Une telle préoccupation doit se traduire par la prise en compte, autant des femmes que des hommes, sexospécifiquement et globalement, de manière comparative, ceci dans l'identification des parties prenantes, dans les instances d'évaluation, pour la détermination de la portée de l'évaluation et plus particulièrement lors de la formulation des questions évaluatives, ainsi que lors de l'élaboration des termes de référence, du recrutement de l'équipe d'évaluation et de la dissémination des résultats.

A propos, il faut noter au-delà des aspects liés aux femmes et hommes en tant que cibles des interventions, que ces deux catégories ont souvent des perceptions différentes des réalités, des problèmes, besoins et attentes spécifiques relativement aux interventions programmées.

4. Au titre des indications relatives à l'identification et l'implication des parties prenantes de l'évaluation, l'introduction de la variable sexe, femme et homme est nécessaire pour disposer d'une base de considérations permettant, à termes, de pouvoir mesurer les progrès selon des modalités différenciant les rendements et performance sexospécifiques et partant de base d'évaluation des disparités. Dans ce cadre la Fiche n°3, relative aux Parties prenantes de l'évaluation devrait intégrer les éléments ci-dessous mentionnés dans l'encadré.

NB : La sensibilité genre des parties prenantes est déterminante pour la prise en compte des problématiques de genre dans une évaluation. A défaut de pouvoir déterminer le degré de sensibilité aux questions de genre des parties prenantes et/ou de porter des choix sur des femmes étant donné qu'on a aucune emprise sur les personnes désignées, il est indiqué de profiter de l'intégration de cette dimension dans les termes de référence pour partager les préoccupations y afférentes.

Aussi est-il nécessaire, lors de la définition des types de parties prenantes de premier plan de considérer, au titre des bénéficiaires selon une démarche fondée sur l'équité, les femmes et les hommes. Sous cet angle, il sera question de ne pas considérer, systématiquement, les femmes dans la catégorie des groupes les plus favorisés. A cet effet, il faut envisager d'utiliser l'approche comparative entre les sexes de manière à déterminer les questions de genre selon des modalités orientées sur l'équité et l'égalité de genre.

5. Pour ce qui est de l'Encadré n° 1: Canevas de gestion des parties prenantes, il est recommandé d'y insérer :

NB : Les perceptions des femmes des hommes n'étant pas les mêmes, l'analyse des comportements probables doit tenir compte des sexospécificités liées à cela. Une telle considération doit être étendue à la détermination du niveau « d'impact important » et « impact faibles » sur le processus.

6. A propos de la Fiche n° 1: « Composition type d'une instance d'évaluation d'une intervention au niveau local », il est recommandé d'insérer dans ladite fiche l'encadré ci-après :

NB: Le choix des composantes de l'instance d'évaluation pouvant être déterminé par le statut et les fonctions des personnes à choisir, composées majoritairement d'hommes en raison de la faible représentation des femmes dans les postes et instances de décision, il serait important de veiller à susciter, par des mesures d'équité, la participation des femmes.

Il devrait en être de même pour les Fiches 5 et 6 portant sur la composition type d'une instance d'évaluation d'un projet, programme ou une stratégie au niveau sectoriel et celle du type d'une instance d'évaluation d'une politique publique ou d'une stratégie nationale

7. Concernant la détermination de la portée de l'évaluation et notamment des questions évaluatives, il est important de garder à l'esprit que la condition nécessaire pour garantir une conduite de processus d'évaluation sensible au genre réside dans la manière de formuler les questions. A propos, il est à noter que l'absence de différenciation des cibles fondée sur le sexe réduit le niveau de sensibilité genre. En conséquence, il est suggéré d'insérer dans la Fiche n° 2: « Formulation des questions évaluatives », une mention destinée à rappeler les modalités de questionnement soucieux de l'intégration du genre.

La formulation des questions évaluatives est une séquence déterminante pour assurer la sensibilité genre d'un exercice d'évaluation. Quel que soit le type d'évaluation en question, évaluation des intentions, évaluation de l'effort consenti (nature de l'intervention, ressources, activités, extrants), évaluation de l'implantation, évaluation des effets et évaluation économique, les questions évaluatives doivent être orientées et formulées, autant que possible, de manière à offrir les possibilité de désagrégation des données et d'analyse différenciées selon le sexe, ceci pour disposer de base d'appréciation des effets et impacts des interventions sur les femmes et les hommes respectivement et pour l'ensemble.

8. Partant de cette suggestion et pour les besoins d'amélioration du niveau de sensibilité, nous proposons, en rouge dans le tableau n°1 ci-après, les éléments destinés à permettre une évaluation des politiques publiques suffisamment sensible au genre.

A propos il est à rappeler que le tableau étant axé sur les différents critères d'évaluation, la sensibilité genre des questions évaluatives, formulées à ce niveau, est nécessaire voire indispensable pour la garantie d'une évaluation sensible au genre.

En conséquence, le Tableau n°2 (Liste indicative de questions évaluatives » devra intégrer les suggestions présentées en rouge pour permettre une bonne appréciation des éléments recommandés.

Tableau n° 1 : Liste indicative de questions évaluatives

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
I- Questions sur les intentions	1- Raison d'être	• Quel est le problème à l'origine de l'intervention gouvernementale ? • Pourquoi est-ce un problème public ? en quoi concerne-t-il les femmes et les hommes ? • Est-ce que la définition politique de la raison d'être possède une contrepartie scientifique ? • Quelle est cette contrepartie le cas échéant ?	
	(Pertinence)	• Le problème existe-t-il toujours ? affecte-t-il les femmes et les hommes de la même manière ? • L'intervention a-t-elle encore une raison d'être ; est-ce qu'elle possède toujours une pertinence ? Les composantes de l'intervention sont-elles nécessaires ? n'est-il pas nécessaire de prévoir des mesures spécifiques destinées à améliorer spécifiquement et sur une base d'équité, les situations des femmes et des hommes ? • Le problème aurait-il été entrepris sans l'aide de l'État ? • Problème social ? Les facteurs d'influence sociale n'engendrent-ils pas des contraintes négatives sur les femmes ?	
	2- Cibles	• Que cherche-t-on à modifier (comportements, attitudes, etc.) par cette intervention ? chez les femmes et chez les hommes et chez les deux ensembles ? • Quelle est la situation précise que l'on souhaite modifier directement par l'intervention ? pour les femmes et les hommes respectivement ? A-t-on prévu d'établir le profil de disparités entre les femmes et les hommes et d'envisager la réduction des écarts entre les sexes ? • Quelle est la variable d'intervention ? considère-t-on la variable sexe comme un élément important pour la détermination des cibles ? • Quelle est la chaîne de causes à effets qui va de l'intervention à la situation à modifier ? l'analyse causale envisagée permettra-t-elle de déterminer et permettre l'analyse des problèmes de manière différenciée selon le sexe et globalement ; • Quelle clientèle est visée par cette intervention ? les femmes ont-elles été considérées comme cibles ? • Les groupes défavorisés sont-ils concernés par l'intervention ? • A-t-on visé les bonnes clientèles cibles ? • Doit-on viser d'autres clientèles ?	
	3- Objectifs	• Quel est le résultat escompté ? • Quelle situation finale désire-t-on retrouver après l'intervention ? • Quel est l'état souhaité de la cible de l'intervention ? • Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec les besoins et priorités ? • Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec les besoins et priorités des groupes défavorisés, respectivement selon le sexe ? • Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec la réduction des iniquités entre les groupes les plus aisés et les groupes les plus défavorisés ?	
	(Pertinence)		

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
Questions sur l'intervention et ses effets/impacts			
- l'effort consenti	4- Nature de l'intervention	• Quelle est donc la nature de cette intervention ?	Description de l'intervention du point de vue qualitatif.
	5- Ressources investies (Efficience)	• Quelles sont les ressources financières, humaines et matérielles consenties à l'atteinte des objectifs de l'intervention ? Quelle est la part des ressources qui ont concouru à la réalisation d'activités au profit des femmes ? • Est-ce que l'intervention utilise des ressources de la manière la plus économique pour atteindre les résultats visés d'équité selon le sexe et autres variables ?	
	6- Activités de production (Cohérence)	• Comment ces ressources sont-elles transformées par la production publique pour offrir le bien-être ou subvention que reçoit la population selon le sexe ? • Quel est le rationnel qui relie logiquement la raison d'être, la cible selon le sexe, les objectifs et le choix de ces moyens ? (y-a-t-il une cohérence entre les activités et le mandat de l'intervention ? pertinence des hypothèses qui sous-tendent la structure de l'intervention)	Vient avant la nature de l'intervention. Décrire comment l'intervention est conçue ou la combinaison précise des moyens pour atteindre les objectifs..
	7- Implantation (Cohérence)	• Quels sont les principaux obstacles à l'implantation de l'intervention ? Particulièrement en direction des femmes ? • Qu'apprend-t-on sur les bonnes pratiques à partir des interventions déjà implantées ? • Quels sont les atouts de l'intervention et les difficultés à éviter d'après les expériences d'autres implantations ? • Le contexte d'implantation favorise-t-il la mise en œuvre de l'intervention planifiée tenant compte des facteurs d'influence des situations de genre ? Comment ? • Quels aspects de la conception de l'intervention faudrait-il modifier pour obtenir les résultats attendus dans ce contexte d'implantation particulier ? Pour envisager une perspective d'intervention qui tient compte des disparités de genre ? • L'intervention est-elle implantée selon les prévisions ? • Des événements internes ou externes affectent-ils l'intervention, son personnel, sa clientèle-cible et les groupes défavorisés ? Ces événements internes ou externes ont-ils pris en compte les facteurs d'influence liés aux relations de genre entre femme et hommes ?	

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
- les effets/impacts		• Quelles sont les forces et les faiblesses de l'intervention ? Au regard des sexospécificités femme-homme ? • Quelles sont les différences entre les divers lieux d'implantation pour ce qui est des points forts et des points faibles ? Comment expliquer ces différences ? Les choix opérés ont-ils pris en compte les femmes ?	
	8- Impacts (Impact)	• Quel est l'impact brut selon le sexe de l'intervention ? • Quelle est l'évolution naturelle de la situation cible selon le sexe croisé à d'autres variables ? • Quel est l'impact net de l'intervention selon le sexe croisé à d'autres variables ? • Quel est l'impact net de l'intervention sur les groupes les plus défavorisés tenant compte des sexospécificités femme - homme ? • Comment les résultats affectent-ils les droits et les responsabilités des individus globalement et selon le sexe, les communautés et les ayants droit les plus défavorisés ? • Dans quelle mesure les résultats ont-ils contribué à réduire les disparités entre les plus aisés et les groupes les plus défavorisés, ceci de manière différenciée selon le sexe ? • Quels facteurs externes à l'intervention peuvent également influencer la situation cible selon le sexe et autres variables ? • Existe-t-il des théories qui suggèrent déjà des facteurs externes et des impacts possibles ? Ces dernières avaient-elles pris en compte, de manière différenciée ou comparative selon le sexe ou étaient-elles globalisées ? • L'intervention affecte-t-il d'autres situations que la situation cible ? • Comment se compare la situation espérée (telle que définie par les objectifs) à la situation finale ?	
	9- Atteinte des objectifs (Efficacité)	• Comment se compare la situation des cibles selon le sexe après intervention avec la situation souhaitée ? • Dans le cas d'une variable cible quantifiable, quel est le résultat : Cible1-Objectif ? • Est-ce que l'intervention a obtenu des résultats satisfaisants, selon le sexe, en relation avec les résultats déclarés des objectifs axés sur l'équité selon le sexe et autres variables ?	

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
II- Questions d'évaluation proprement dite	10- Rendement des ressources (Efficience)	• Quelle est la productivité du moyen d'intervention ? • Quel est le ratio impacts nets/effort ? le ratio avantages-coûts ? • Les impacts et les ressources de l'intervention sont-ils distribués dans le temps ? • Les impacts sur diverses cibles prévues et non prévues, selon le sexe, s'expriment-ils dans les unités comparables ? • Les diverses ressources s'expriment-elles également dans des unités comparables ? • Dispose-t-on de l'expertise pour estimer l'intérêt et le coût des différentes possibilités méthodologiques à cette étape ? • Comparé à des solutions de rechange, quel est le rang de l'intervention étudiée en termes de rendement absolu des ressources ?	Rendement absolu des ressources
	11- Solutions de rechange (Efficience)		Rendement relatif des ressources
	12- Valeur (Efficience)	• Quelle est la pertinence du problème, tenant compte des sexospécificités, quant au rendement observé des ressources ? • Quel est le rendement de l'intervention (en ratio avantages coûts) par rapport à d'autres destinées à régler d'autres problèmes ? Le rendement de l'intervention a-t-il concerné les femmes et contribué à la réduction des inégalités entre les sexes ? • Quel est le rendement de l'intervention par rapport à ceux obtenus par les contribuables quand ils disposent eux-mêmes des ressources consacrées à ladite intervention ?	
Autres questions	13- Gouvernance (Gouvernance)	• Quels sont les modes de gestion en cours dans le secteur ? • Les méthodes de gestion sont-elles à même de produire les effets escomptés de la politique ?	Critères spécifiques retenus par la PNE 2012-2021 (p.57).
	14- Système d'information (Système d'information)	• L'information produite permet-elle de mener des analyses différenciées selon le sexe des cibles de l'intervention ? • Comment circule l'information entre les différents centres de décision ? Les femmes et leurs organisations ont-elles accès à l'information produite ? • Comment est gérée l'information sur l'intervention ? Quel est le degré de transparence du système d'information mis en place ?	
	15- Appropriation (Appropriation)	• Les parties prenantes, sont-elles toutes associées à la réflexion et à l'action ? Les femmes ont-elles été associées à la réflexion et à l'action ? • Ont-elles accepté l'intervention ? Convient-elle à leurs aspirations ? Le transfert des compétences est-il à même de permettre la capitalisation et la pérennisation par les bénéficiaires selon le sexe eux-mêmes ?	

Source : Guide méthodologique pour l'évaluation

9. Relativement à la planification de la présentation et de la dissémination des résultats de l'évaluation, il est suggéré d'intégrer, dans la Fiche n° 3: « Acteurs ou canaux de dissémination des résultats de l'évaluation », l'encadré ci-dessous.

NB : Les contextes, normes et réalités sociaux induisant des statuts, positions, rôles et responsabilités qui ne favorisant pas l'égal accès des femmes et des hommes à l'information produite lors des interventions de développement, des dispositions particulières doivent être prises pour favoriser l'accès équitables aux canaux de communication mis en place pour la dissémination des résultats obtenus. A cet effet, on devra s'assurer que les contenus et canaux utilisés sont techniquement accessibles aux femmes tenant compte du niveau d'analphabétisme plus marqué souvent chez elle.

10. L'élaboration des termes de référence, étape clé d'un mandat d'évaluation, qui structure et détermine le contenu de l'évaluation, doit être mise à profit pour établir les bases d'obligation de prise en compte des questions de genre dans l'évaluation. Ainsi, la Fiche n°9 « Termes de Référence d'une évaluation » doit comprendre des mentions spécifiques relatives à la nécessité de conduite de processus d'évaluation suffisamment sensible au genre. A cet effet, les termes de référence doivent contenir des mentions spécifiques destinées à rappeler ou préciser la nécessité de tenir compte des questions de genre dans tout l'exercice d'évaluation. Pour cela, le point relatif à la portée de l'évaluation et des questions évaluatives contenu dans la Fiche n°9 devrait intégrer, sous forme d'encadré, ce qui suit :

Les questions de genre, les droits humains, l'environnement etc. sont des considérations importantes à prendre en compte en tant que variables intégrées transversalement à l'évaluation ex ante mais également en tant que composantes des résultats de l'intervention. Ainsi, les critères d'évaluation doivent comprendre des sous critères permettant d'apprécier plus particulièrement les questions d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il devrait en être de même, à propos de la démarche méthodologique de l'évaluation, intégrer l'encadré ci-après :

La méthodologie de l'évaluation doit tenir compte des outils existants en matière d'évaluation participative. Ces derniers, de plus en plus répandus et conseillés offrent des possibilités de désagrégation des données et d'affinement des analyses de manière à permettre de faire des constats évaluatifs basés sur le facteur.

Également, au point relatif aux principaux livrables de la mission, on devra intégrer la mention ci-après :

NB : La fin justifiant les moyens, il est indispensable, lors de la définition du format et du contenu des rapports, de faire référence, aux points pertinents, à la nécessité de rendre compte de l'état des progrès en matière de prise en compte et traitement des questions de genre par l'intervention. Pour cela, il doit être précisé que le rapport doit faire ressortir des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les cibles de manière différenciée et comparative selon le sexe.

A propos de la composition des équipes d'évaluation, il est nécessaire d'introduire, sous forme d'encadré, la mention ci-après :

NB : Mentionner, chaque fois, lorsqu'il s'agit d'une équipe composée d'au moins deux personnes qu'on doit favoriser la mixité en veillant à garantir l'existence de connaissances et capacités à recourir à l'approche genre en tant que méthodologie.

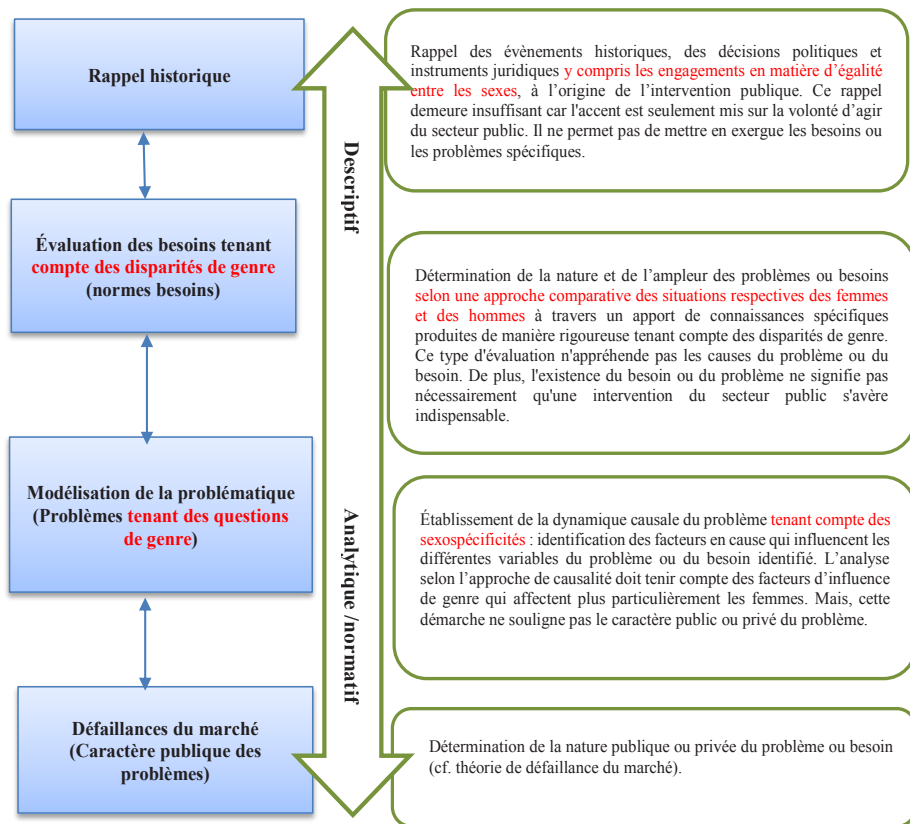
A propos de la Fiche n° 4 : « Référentiel d'évaluation », l'encadré ci-dessous est à considérer

NB : Le référentiel d'évaluation, constitué par la description de la théorie du changement y compris son modèle logique, les questions d'évaluation, les indicateurs et la stratégie d'évaluation, doit, au moyen et à travers ces différents éléments, faire ressortir le niveau de sensibilité genre de l'exercice d'évaluation ainsi que des modalités et outils qui seront privilégiées. Dans ce cadre l'équipe d'évaluation comprenant, probablement, un-e spécialiste genre, ce dernier devra veiller à l'effectivité de moyen d'appréciation de prise en compte des éléments nécessaires en terme de données différenciées selon le sexe, de sexospécificités et de questions de genre.

A propos de la **Fiche n° 5** : « Théorie du changement », l'encadré ci-dessous est à considérer

La théorie du changement décrivant la manière dont l'intervention est censée fonctionner pour produire les résultats désirés sous des hypothèses données, l'évaluation doit questionner l'existence et le degré de pertinence des éléments considérés pour analyser la qualité des questions de genre prises en compte et le rendement de l'intervention en termes de performances sexospécifiques.

A propos de la **Figure n° 1**: Démarche d'étude de la raison d'être d'une intervention, les éléments à considérer sont mentionnés en rouge.



11. A propos du cadre logique, il est nécessaire de mettre en évidence les conditions requises pour disposer d'une sensibilité genre suffisante. Pour cela, le guide méthodologique doit attirer l'attention des utilisateurs sur les conditions requises pour une évaluation sensible au genre. Ainsi l'encadré ci-dessous est recommandé.

Le modèle logique, appelé plus couramment cadre logique est le champ d'application et de développement, par excellence, de la sensibilité genre. Il comprend, la logique d'intervention, les éléments de la chaîne de résultats et les indicateurs objectivement vérifiables et leurs cibles. C'est au niveau de ces différents éléments, déterminants du reste pour l'intervention, qu'on devra veiller, en cas d'évaluation ex ante, de s'assurer que, de l'analyse des problèmes à la formulation des indicateurs, les questions de genre sont prises en compte et traduites en perspective de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes par des mesures d'équités autant que nécessaire.

A l'inverse et en cas d'évaluation ex post, il s'agira, d'apprécier, au moyen de questions suffisamment orientées sur les sexospécificités, de vérifier les performances en matière de prise en compte des besoins et intérêts respectifs des femmes et de progrès en matière d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

12. A propos de la Fiche n° 6 : Différence entre les composantes du modèle logique d'une intervention simple et d'une intervention complexe, l'encadré ci-dessous est recommandé.

Quel que soit le caractère de l'intervention, simple ou complexe, on devra s'assurer, de l'analyse de la collecte de données nécessaires aux analyses, que les problématiques de genre sont intégrées et considérées, de manière transversale comme étant des préoccupations qui peuvent conditionner la réussite des interventions. Il faut y rappeler que le caractère systémique de l'approche genre et développement offre des possibilités d'analyse multi variables du fait de la possibilité de croiser la variables sexe avec bien d'autres comme l'âge, le statut social ou socio professionnel, le milieu de résidence, le niveau d'instruction.

Les méthodes de collecte des données et la qualité de leur appréciation conditionnant les angles et éléments d'appréciation, la méthode analytique choisie pour tirer des jugements évaluatifs des résultats doivent recourir aux outils de l'approche genre centrée sur une démarche comparative des indicateurs sexospécifiques et ceux des méthodes participatives utilisables pour la collecte de données différenciées selon le sexe quasiment dans toutes les interventions des politiques publiques.

Quel que soit les critères choisis, on devra s'efforcer de tenir compte des sexospécificités sans lesquelles le niveau de sensibilité genre ne peut être garanti pour l'effectivité de l'analyse des performances de l'intervention dans une analyse genre.

13. Au niveau des analyses coût-efficacité et coût-utilité, les coûts sont exprimés en unités monétaires et les effets/impacts en unités réelles (unités de mesure des indicateurs).

Quel que soit le modèle en question, l'équipe d'évaluation doit garder à l'esprit que les questions de genre étant souvent d'ordre social, donc qualitatif, le recours à des systèmes d'évaluation quantitative peut limiter les possibilités d'affinement des analyses alors que l'appréciation des effets et impact de manière sexospécifique l'exige. Ainsi, il faudra veiller à combiner les deux approches, qualitative et quantitative. Ce qui suppose que les éléments constitutifs du modèle logique soient envisagés (en évaluation ex ante) ou établis déjà (en évaluation ex post) de manière sexospécifique.

Ainsi, quel que soit le modèle utilisé on doit s'assurer de la prise en compte transversale des questions de genre, à tous les niveaux.

14. Dans tous les cas les méthodes de collecte de données ainsi que les outils pertinents retenus, on devra s'assurer des conditions d'effectivité de la prise en compte de la variable sexe qui constitue la base de différenciation des informations à produire et analyser. Selon les objets et angles d'analyse on pourrait, pour les besoins d'affinement, croiser la variable sexe avec d'autres chaque fois que nécessaire.
15. Relativement à la définition des méthodes de collecte de données et selon le principe de triangulation des sources de données et des informations recueillies, il est recommandé de

recueillir des données auprès des cibles en veillant à organiser des focus group et entrevues de manière à séparer les femmes et les hommes pour ensuite, dans un second temps, les réunir dans des séances de validation mutuelle et de confirmation des perceptions recueillies séparément. A cet effet, les équipes peuvent se servir des outils des méthodes participatives qui proposent des instruments très appropriés. Bien noter, dans ce sens, que les outils de l'approche genre qui s'est appropriée de ceux des méthodes participatives peuvent mettre être mis à profit.

16. Fondamentalement, l'évaluation doit être conçue de manière à permettre de réunir les conditions d'une démarche comparative des profils de situation des femmes et des hommes. Il y va de la nécessité de pouvoir démontrer, en quoi et de quelle envergure les conditions de planification et d'exécution des politiques publiques auraient permis de réaliser des performances en matière d'égalité entre les sexes et de respect des droits des femmes.

Annexe 2 : Ressources relatives aux données portant sur l'égalité des sexes et les droits humains

- Bureau des Nations Unies du Haut-Commissaire aux droits humains (HCDH) – L'Index universel des droits de l'homme : <http://uhri.ohchr.org/en>
- Les statistiques de l'ONU - Statistiques sur le Genre : <http://genderstats.org/>
- Le Rapport sur le développement Humain du PNUD – Indice d'inégalité de genre : <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>
- Banque mondiale - Gender Equality Data and Statistic: <http://datatopics.worldbank.org/gender/>
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) L'index "institutions sociales et égalité homme-femme": <http://genderindex.org/>
- Forum économique mondial – Rapport mondial sur les différences entre les sexes : <http://www.weforum.org/issues/global-gender-gap>
- Une liste de rapports d'ONU Femmes, les bases de données et archives relatives à l'égalité des sexes et aux droits des femmes peuvent être trouvées à l'adresse : http://www.un.org/womenwatch/directory/statistics_and_indicators_60.htm

Annexe 3 : Équipe de rédaction

ORIENTATION	
Abdoulaye GOUNOU	Chef du Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
COORDINATION TECHNIQUE	
Damase SOSSOU	Membre du Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
Elias SEGLA	Membre du Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
Nadège DJOSSOU	Coordonnatrice nationale du programme Twende Mbele
CONSULTANT	
SOCE SENE	Économiste, expert analyste et formateur en Genre et Développement, Directeur de l'Institut du Genre – Sénégal

Avec l'appui du Programme Twende Mbele



TWENDE MBELE
